

**RÉUNION DU BUREAU DU CNIS
du 4 décembre 2013****Compte-rendu**PARTICIPANTSMembres du BureauOrganismes représentés ou titre de présence

M.	BETBÈZE Jean-Paul	Personnalité qualifiée
M.	BIACABE Jean-Luc	ACFCI - Assemblée Française des Chambres de Commerce et d'Industrie
M.	CANEVET Yves	CFDT – confédération française démocratique du travail
M.	DUPORT Jean-Pierre	Cnis - Président du Conseil national de l'information statistique
M.	DURAND Denis	CGT – Confédération générale du travail
M.	EL-NOUTY Charles	CGPME - Confédération générale des petites et moyennes entreprises
Mme	KREMP Élisabeth	Banque de France
M.	NICOLAI Jean-Paul	CGSP - Commissariat général à la stratégie et la prospective
M.	POUZIN Gilles	CFTC - Confédération française des travailleurs
M.	ROBIN Benoît	CGT-FO - Confédération générale du travail
M.	SAINT-SAUVEUR Hervé	ACFCI - Assemblée Française des Chambres de Commerce et d'Industrie
M.	SUAU Antoine	FNSEA - Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
M.	TAVERNIER Jean-Luc	Insee - Directeur général de l'Institut national statistique et études économique

Autres participants

M.	AUDIBERT Pierre	Cnis – secrétaire général du Conseil national de l'information statistique
Mme	BOVAR Odile	Cnis – Conseil national de l'information statistique
M.	CAPELLE-BLANCARD Gunther	Président de la com° « système financier et financement de l'économie »
Mme	COLIN Christel	Min. Travail et emploi – Dir. Animation recherche, études, statistiques
M.	CUNEO Philippe	Insee – Méthodologie et coordination
M.	FRÉCON Jean-Claude	Président de la com° nationale Évaluation du recensement de la population » (Cnerp)
M.	GEOFFARD Pierre-Yves	Président de la com° « services publics et services aux publics »
M.	LEGLART Fabrice	Insee – Statistiques démographiques et sociales
M.	MOREAU Sylvain	Min. Écologie, dév. durable et énergie – Serv. observation et statistique
Mme	ROSENWALD Fabienne	Insee – Statistiques d'entreprises
M.	ROUAULT Dominique	Secrétariat général du Cnis
M.	ROUSSEL Philippe	Secrétariat général du Cnis
Mme	SEDILLOT Béatrice	Service statistique ministériel de l'Agriculture
Mme	VIENNE Dalila	Cnis - Secrétaire générale adj. du Conseil national de l'information statistique

Excusés

Mme	BOUYGARD Françoise	Présidente de la com° Démographie et questions sociales
M.	DUCHATEAU Patrick	Medef – Fédération française du bâtiment
M.	FONTAGNE Lionel	Président de la com° Entreprises et stratégies de marché
M.	LEQUOY Jean-François	FFSA – Fédération française des sociétés d'assurance
M.	FOURNIER Jacques	Banque de France
M.	MOULARD Dominique	APCMA - Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat
M.	SCIBERRAS Jean-Christophe	Président de la com° Emploi, qualifications et revenus du travail
Mme	SILBERMAN Roxane	Représentante des chercheurs en sciences économiques ou sociales
M.	VANLERENBERGHE Jean-Marie	Président de la com° Territoires
M.	VINCENT François	CFE-CGC – Confédération française de l'encadrement

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I. Moyen terme 2014-2018 - Les avis proposés par les commissions.....	4
II. Evolution du questionnaire du recensement de la population	13
III. Actualités de la statistique publique.....	17
IV. Préparation de l'assemblée plénière du 30 janvier 2014 – Avis général du moyen terme 2014-2018 à proposer au Conseil.....	22
V. Charte étalonnage	27
VI. Points divers et conclusion	28

La séance est ouverte à 9 heures 05.

Introduction

Le Président Jean-Pierre DUPORT salue la mémoire d'Edouard Salustro, disparu récemment. Si chacun sait qu'Edouard Salustro a marqué le monde de l'expertise comptable, il a aussi été un Président de formation du Cnis extrêmement actif. Il a continué de porter une grande attention au monde de la statistique. Les avancées réalisées en ce qui concerne les entreprises et les groupes doivent beaucoup aux travaux qu'avait initiés Edouard Salustro.

Jean-Pierre DUPORT accueille au sein du bureau d'Élisabeth KREMP, qui remplace en tant que représentante de la Banque de France Jacques Fournier, excusé pour la présente séance en raison d'engagements dans des instances internationales. Le Président salue également la présence d'un représentant de la FNSEA, Antoine Suau, dont la présence marque la troisième ou quatrième participation de la FNSEA au sein du Cnis en dix ans de travaux. Le bureau accueille par ailleurs Philippe Roussel, responsable des commissions « entreprises et stratégie de marché » et « système financier et financement de l'économie » au sein du Secrétariat général du Cnis.

Jean-Pierre DUPORT présente les excuses, pour la présente séance, de Françoise Bouygard et de Jean-Claude Sciberras. Il excuse également l'absence de Roxane Silberman, retenue par un engagement européen.

Le Président indique que la ministre des affaires sociales et de la santé, Marisol Touraine, a installé le 21 novembre 2013 une commission sur l'ouverture des données publiques de santé. Elle remettra la conclusion de ces travaux en avril 2014. Pierre-Yves Geoffard est membre de cette commission en tant que chercheur et Président de la commission « services publics et services aux publics » du Cnis. La commission qu'il préside ayant déjà débattu de cette question, le Cnis pourra, par son intermédiaire, apporter sa contribution aux travaux de cette commission.

Jean-Pierre DUPORT a participé à une réunion qui s'est tenue le 8 novembre à l'initiative de Jean-Luc Tavernier et qui a réuni les représentants du MEDEF et d'une dizaine d'organisations professionnelles de divers secteurs. Le 21 novembre, Pierre Audibert et Jean-Pierre Dupont ont par ailleurs reçu les représentants de la FFB. Concernant la demande de labellisation d'enquêtes auprès de branches professionnelles, le processus mis en place depuis juillet devrait permettre de répondre aux attentes des organismes professionnels, tout en satisfaisant aux nouvelles exigences de simplification. L'expertise des dossiers d'enquête menée par la coordination statistique de l'Insee et le SSM concerné, en concertation avec les organismes professionnels, devrait aboutir à une solution satisfaisante dans la plupart des cas. Jean-Pierre DUPORT indique compter sur les talents professionnels et de diplomate de Fabienne Rosenwald pour que des solutions équilibrées, tenant compte des préoccupations des uns et des autres, soient trouvées. La piètre qualité des données issues de SITADEL, évoquée par la FFB, constitue un sujet récurrent malgré les efforts réalisés au niveau des outils de gestion par le ministère. La question devra être réexaminée avec le SOeS après la remise du rapport sur les statistiques sur le logement réalisé conjointement par le CGEDD (Conseil général de l'environnement et du développement durable) et l'inspection générale de l'Insee.

SITADEL illustre bien le problème de l'alimentation d'un dispositif statistique par des questionnaires y trouvant un intérêt limité. En l'espèce, les statistiques issues de SITADEL n'ont pas un impact considérable sur l'action des directions départementales des territoires de la Corrèze, des Landes ou de la Seine-Saint-Denis. Le Président espère néanmoins que des progrès pourront avoir lieu sur un sujet aussi sensible.

S'agissant de l'intégration du CICE dans les indices de coût salarial, le Cnis n'est pas compétent mais le directeur général de l'Insee s'est emparé du sujet.

Le colloque du 22 octobre, « mesurer et évaluer, une clé pour l'égalité réelle hommes-femmes », a fait suite au rapport confié par Jean-Luc Tavernier (à la demande de la ministre Najat Vallaud-Belkacem) à Sophie Ponthieux sur l'information statistique sexuée. Jean-Pierre DUPORT indique avoir eu le plaisir d'introduire, avec le directeur de l'ENSAE, le colloque, auquel a participé Madame Vallaud-Belkacem. Jean-Luc Tavernier l'a conclu dans un échange avec la ministre. Le rapport de Sophie Ponthieux sera présenté devant la commission « démographie et questions sociales » pour discuter des suites à lui donner. L'avis général proposé pour le moyen terme du Cnis comporte un avis sur cette question. Jean-Pierre DUPORT

indique avoir rencontré Madame Vallaud-Belkacem à la demande de cette dernière, à la suite du colloque, dans la mesure où il n'avait pu être présent au moment où elle est intervenue. Le projet d'avis Moyen terme devrait comporter une disposition concernant l'égalité Homme-Femme.

Le Président exprime ensuite une profonde insatisfaction. Le Cnis a tenu une réunion avec la Direction générale des finances publiques le 10 octobre dernier. Jean-Pierre DUPORT y voyait un point positif sur le sujet récurrent des dépenses territoriales de l'État. La réunion a effectivement eu lieu mais il ne s'est rien passé par la suite. Jean-Pierre DUPORT compte envoyer un courrier au directeur général des finances publiques, Bruno Bézard, pour lui indiquer que ceci ne lui paraît pas très sérieux et que, selon lui, l'État donne un très mauvais exemple au regard des exigences formulées vis-à-vis du monde de l'entreprise. Un point sera fait sur ce sujet lors de la réunion de la commission « territoires » du 26 juin 2014.

Jean-Pierre DUPORT rapporte, à l'intention des équipes de l'Insee, la grande satisfaction du monde associatif après les dernières réunions qui ont eu lieu et les perspectives tracées en vue du lancement de l'enquête sur les associations en 2014. L'auteur du rapport, Edith Archambault, s'est notamment dit très satisfaite de cette réunion.

Jean-Luc TAVERNIER signale que des décisions ont été prises en ce qui concerne la prise en compte du CICE dans les coûts salariaux. Le sujet est maintenant clos.

Jean-Pierre DUPORT en prend acte.

I. Moyen terme 2014-2018 - Les avis proposes par les commissions

1. Commission « système financier et financement de l'économie »

Gunther CAPELLE-BLANCARD, Président de la commission « système financier et financement de l'économie », indique que les avis de la commission ont été regroupés en plusieurs blocs. Le premier bloc d'avis porte sur le système financier, qui est complexe et qui met en jeu de multiples acteurs, dont certains sont régulés, d'autres non. L'objectif est de voir un peu plus clair dans le fonctionnement de ce système. Un premier avis porte sur l'organisation des groupes, en particulier leurs liens avec l'étranger. L'activité financière est de nature internationale et il s'agit de préciser si la statistique est en mesure d'appréhender ce phénomène croissant. L'avis n°2 est un prolongement des travaux engagés au cours du précédent moyen terme sur les lignes de métier bancaires. L'intérêt en est renforcé par la loi de séparation bancaire, qui fait de ces lignes de métier un enjeu en termes de régulation et de stabilité. Un troisième avis constitue aussi un prolongement de travaux initiés antérieurement sur l'emploi et les rémunérations.

Le deuxième bloc d'avis porte sur le comportement des ménages et des entreprises, avec deux avis sur des thèmes assez proches, l'épargne salariale et l'investissement socialement responsable. Ces deux formes d'épargne sont en plein essor et la commission souhaite faire un point sur les modalités de ces deux formes d'épargne. Un avis supplémentaire porte sur le partage de la valeur ajoutée, sujet qui sera exploré avec la commission « entreprises et stratégies de marché ».

S'agissant du financement de l'économie, plusieurs axes ont été retenus. Il a été demandé à la commission de travailler, en lien avec la commission « territoires », sur les conditions d'endettement des collectivités locales. Il est également souhaité des statistiques plus détaillées sur le financement des entreprises (notamment les PME et les micro-entreprises).

Enfin, un dernier bloc d'avis, plus général et plus méthodologique, porte sur l'accessibilité aux données bancaires et financières. Ces données sont encore peu accessibles aux chercheurs et aux journalistes. L'objectif est d'identifier les données existantes. Il existe de nombreuses bases disponibles permettant de mieux appréhender le système financier. Il faut aussi préciser la façon dont les problèmes de confidentialité peuvent être gérés dans le cadre de l'accès à ces données.

Jean-Pierre DUPORT remercie la commission « système financier et financement de l'économie » d'avoir fait l'effort, comme l'avaient souhaité de nombreux membres du Cnis, de définir des priorités parmi les avis élaborés.

Gunther CAPELLE-BLANCARD souligne que les avis formulés par la commission sont nombreux, sur des thèmes très divers. Des priorités ont été définies. La commission souhaite également publier différents formats de documents. L'investissement socialement responsable, dont de nombreux acteurs demandent un meilleur suivi statistique, ne constitue pas pour autant une question prioritaire pour le moyen terme. Il paraît donc opportun de prévoir des formats de diffusion qui tiennent compte du degré de priorité des différents thèmes abordés.

S'agissant de l'organisation de la commission, Gunther CAPELLE-BLANCARD observe qu'il n'est pas toujours facile de faire venir au sein des réunions des chercheurs ou des journalistes. Aussi la commission souhaite-t-elle aller à leur rencontre. Gunther CAPELLE-BLANCARD indique avoir été en contact avec le Président de l'AFSE (association française des sciences économiques) et la personne chargée d'organiser le colloque annuel de cette association. Il est envisagé d'organiser au mois de juin une session spéciale de la commission sur la question de l'accessibilité des données.

Jean-Paul BETBEZE souligne l'intérêt de la question de l'accès à la finance des TPE (très petites entreprises). Des questions portent régulièrement sur les origines de la croissance de demain et peut-être des signaux faibles peuvent-ils être perçus hors de « l'écran radar » utilisé jusqu'à présent. La semaine dernière a été publié un palmarès d'entreprises qui ont connu un développement fulgurant et il semble qu'il soit difficile de « tracer » ce type d'entreprise dont la croissance est particulièrement rapide. Rappelant le rapport qu'il avait rédigé sur les « gazelles », Jean-Paul BETBEZE juge important que ces entreprises soient mieux identifiées. Les banques ne sont pas beaucoup plus armées pour suivre la croissance d'entreprises dont la taille est multipliée par dix en trois ou cinq ans.

Denis DURAND indique avoir observé que la CLCV (Confédération du logement et du cadre de vie) avait demandé ces derniers jours la constitution d'un observatoire sur les marges bancaires en matière de fixation des taux de crédit à la consommation. Il juge intéressante cette proposition et peut-être faudra-t-il ajouter ce sujet au programme de travail de la commission.

Benoît ROBIN salue l'initiative dont a fait part le Président de la commission concernant l'association française des statistiques économiques (AFSE). Il s'agit d'une initiative appréciable, même si la question se posera ensuite pour d'autres types de publics. Il salue également l'avis de la commission relatif au partage de la valeur ajoutée : il lui semble particulièrement important que ce point soit traité. Enfin, s'agissant de l'avis n°8 relatif au financement public, la commission préconise la mise en place d'un compte des collectivités locales. Or il a été indiqué, lors de réunions précédentes du Cnis que des travaux avaient été engagés pour avancer sur cette question et notamment éviter le problème des doubles comptes. Benoît ROBIN se demande en conséquence si cette partie de l'avis n'est pas en deçà de ce qui est déjà engagé.

Yves CANEVET souligne l'intérêt de la CFDT pour les avis n°4 et 5 sur l'épargne salariale et l'investissement socialement responsable.

Jean-Pierre DUPORT note que le remarquable travail de bilan du moyen terme 2009-2013 réalisé par Odile Bovar soulève la question du fonctionnement des commissions du Cnis. Il a par exemple été proposé de stabiliser leur composition, afin que les Présidents puissent s'appuyer sur un socle permanent. Il a aussi été envisagé de prévoir trois réunions par an plutôt que deux. La suggestion d'ouverture de ces commissions sur l'extérieur, en recherchant notamment des contacts avec des acteurs tels que l'AFSE, semble à explorer plus avant. En ce qui concerne les doubles comptes dans les finances locales, il est évident que la subvention d'un Conseil régional, par exemple, constitue une dépense dans les comptes pour cette collectivité et peut constituer une recette pour les comptes des départements ou des communes. Des travaux ont été réalisés notamment par la Direction générale de l'Insee dans le Pas-de-Calais sur ce sujet mais ne sont pas encore généralisés.

Gunther CAPELLE-BLANCARD rappelle que les avis de la commission ont été ordonnés de façon thématique. Certains d'entre eux s'inscrivent dans la continuité de travaux antérieurs du Cnis tandis que d'autres sont nouveaux. On peut aussi remarquer que certains avis sont propres à la commission « système financier et financement de l'économie » tandis que d'autres se situent à la frontière des champs de plusieurs commissions. La question des collectivités locales, comme celle relative au potentiel de croissance des jeunes entreprises, se trouve à cheval entre les champs de plusieurs commissions. La commission système financier et financement de l'économie est consciente des recoupements qui peuvent être à prévoir du fait de ces chevauchements. Le secrétaire et le bureau du Cnis ont la vision d'ensemble permettant d'organiser ces travaux de façon cohérente.

2. Commission « services publics et services aux publics »

Pierre-Yves GEOFFARD indique que la commission « services publics et services aux publics traite de nombreux thèmes (santé, retraite, éducation, sécurité et justice, dépendance, handicap). Chaque thème ne peut ainsi être abordé que tous les deux ou trois ans. Il en résulte des réunions longues, intenses, riches, qui génèrent quelques frustrations dans la mesure où certains thèmes requièrent un suivi plus fréquent aux yeux des participants.

Dans le domaine de la santé, sur lequel deux réunions de la commission ont porté, la grande multiplicité des producteurs potentiels de statistiques a été relevée (CNAM, Insee, Irdes, mutuelles et assurances complémentaires...). Toutes ces données seraient utiles. Il existe aussi plusieurs instances de diffusion ou de « régulation » de la diffusion des données (Institut des données de santé, centre Quételet, etc.). Dans ce paysage foisonnant, la réunion sur les données de santé avait mobilisé pour la première fois l'ensemble des producteurs de données de santé et l'idée d'un « comité permanent » de ces producteurs a été jugée intéressante, même si elle ne s'est pas concrétisée pour le moment. Parallèlement s'est mise en place une commission sur l'Open Data en santé, à l'initiative de la ministre de la santé. Ce groupe réunit les mêmes producteurs, avec pour sujet central les données de la CNAM, très riches mais difficiles d'accès pour différentes raisons, qui ont notamment trait à des questions techniques. On peut regretter que la création de cette commission ne résulte pas d'une initiative du Cnis. Pierre-Yves Geoffard indique être membre de cette commission, sans avoir pu obtenir de réponse claire quant au titre auquel il avait été sollicité.

Les questions abordées dans la commission du Cnis qu'il préside (protection sociale, santé, retraites, éducation, etc.) mettent toutes en avant la nécessité de dispositifs d'observation des trajectoires individuelles dans le long terme. C'est le cas pour les inégalités sociales mais aussi pour l'appréciation des systèmes éducatifs, de retraite ou de santé, d'autant plus que les trajectoires individuelles sont très diverses. Ce constat pose des difficultés distinctes selon les thèmes abordés. Dans le domaine de l'éducation, certaines associations ont manifesté une grande sensibilité au regard de la possibilité d'identifier des élèves et de suivre leur trajectoire en raison de leur crainte du « fichage ». De ce point de vue, les travaux conduits par la commission ces dernières années ont bien déminé le terrain en distinguant clairement les données administratives et les usages (ou mésusages) de bases de gestion.

Dans le domaine de la santé, une préoccupation a été exprimée à plusieurs reprises quant aux moyens dont peuvent disposer des enquêtes longitudinales, notamment l'enquête SHARE, qui porte à la fois sur la santé et sur les retraites. Le financement de cette enquête, à laquelle la France participe depuis le début, est très incertain et il n'est pas impossible que la France soit le seul pays à se retirer de la prochaine vague.

Dans le domaine « sécurité-justice », une première réunion avait eu lieu il y a deux ou trois ans. Il s'agissait de la première réunion du Cnis sur ce thème. Une deuxième réunion a eu lieu la semaine dernière et il y est apparu que ce thème est presque devenu un sujet « comme les autres ». Les systèmes d'information de ce champ sont désormais suivis, ce qui présente là aussi des difficultés, notamment lorsqu'il s'agit de faire dialoguer les appareils statistiques de la police, de la gendarmerie et de la justice. Les choses évoluent et la commission suivra avec intérêt la création d'un SSM au sein du ministère de l'intérieur.

Jean-Pierre DUPORT considère que la présence de Pierre-Yves Geoffard dans une instance s'entend au titre des différentes responsabilités qu'exerce ce dernier, y compris celle de Président d'une commission du Cnis. Il souligne aussi que pour la première fois, un avis d'une commission du Cnis porte sur les statistiques de sécurité et de justice. Le Président voit là l'un des apports de la commission « services publics et services aux publics ».

En tant que responsable de programmes budgétaires, **Jean-Luc TAVERNIER** indique que l'Insee a décidé de se désengager partiellement des coûts de réalisation de l'enquête SHARE, dont l'Insee n'assure plus la collecte. Le sujet se situe à la frontière des compétences du Cnis : il se trouve que le service statistique public avait pris en charge l'enquête SHARE mais aucun règlement ne le prescrit. Dans la plupart des pays, cette enquête est prise en charge par le système universitaire. En France, un Equip Ex ou LabEx a présenté un projet sur ce sujet (qui n'a finalement pas été retenu) dans le cadre des investissements d'avenir. C'est dans cet esprit que l'Insee avait décidé de se désengager de l'enquête SHARE et Jean-Luc TAVERNIER ne se dit pas certain que celle-ci se trouve dans le champ de compétences du Cnis.

Jean-Pierre DUPORT estime que le Cnis pourra revenir sur ce point. Il considère que l'expression d'un avis sur l'enquête SHARE ne lui semble pas, *a priori*, aller au-delà des compétences du Cnis.

Jean-Luc BIACABE souligne l'écho médiatique considérable qu'a eu l'enquête PISA conduite par l'OCDE sur les systèmes éducatifs des pays entrant dans le périmètre de cette organisation. Il montre que dans de tels domaines, les statistiques doivent toujours être replacées dans un cadre international : ces données ne peuvent être appréciées de façon absolue. Elles prennent sens au regard de la situation d'autres pays. Cette dimension de comparabilité transparait peu dans les avis. La France semble raisonner « hors sol ». En matière de politiques publiques en particulier, les statistiques ne peuvent s'apprécier qu'au regard de comparaisons avec d'autres pays.

Jean-Pierre DUPORT indique que le bureau pourra revenir sur ce point au titre de l'avis général de moyen terme, étant entendu que la possibilité de comparaisons internationales constitue un sujet transversal.

Jean-Luc TAVERNIER précise ne pas avoir voulu mettre une borne au périmètre de l'instance. S'agissant de l'enquête SHARE, la réalisation de l'enquête est prise en charge par le système universitaire dans la plupart des pays européens,

Pierre-Yves GEOFFARD le confirme. Les pouvoirs publics soutiennent et financent les enquêtes réalisées par les centres universitaires. Ce soutien public aux enquêtes longitudinales n'existe pas en France, ce qui constitue un réel problème. Ces enquêtes étaient auparavant réalisées par l'Insee et les chercheurs se mobilisent car ils risquent de ne plus avoir accès à ces données.

Jean-Luc TAVERNIER rappelle être l'ancien commissaire général adjoint à l'investissement, chargé des investissements d'avenir. Ceux-ci ont mis l'accent sur différents travaux, dont le financement de cohortes dans le domaine de la santé. L'enquête SHARE a été déposée et a été bien placée dans l'évaluation des jurys internationaux. Mais elle n'a pas été retenue.

Denis DURAND observe qu'une enquête « vols, violence et sécurité » a été réalisée en 2013 et a reçu le label d'utilité publique et de qualité statistique. Elle s'appuie sur un avis d'opportunité qui aurait été rendu par la commission « services publics et services aux publics » en octobre 2011. Denis DURAND indique n'avoir retrouvé aucune trace d'un avis d'opportunité favorable qui aurait été rendu par cette commission en 2011. Il souhaite des précisions à ce sujet.

Fabrice LENGART indique que l'enquête dite « VVS » ne vise pas à publier des données statistiques. Il s'agit d'une expérimentation conduite par l'Insee dans le cadre du développement futur de la collecte par Internet. Dans une perspective de moyen terme, l'Insee a besoin d'imaginer des collectes « multi-modes », en rendant notamment possible la réponse des ménages par Internet. Plutôt que d'intégrer directement ce mode de collecte, il a été choisi de passer par une phase expérimentale, tant l'introduction de cette possibilité nouvelle peut influencer sur les résultats obtenus, ne serait-ce qu'en raison de l'appétence des populations visées pour le sujet de l'enquête lui-même.

Il existe par exemple une enquête actuellement en production visant à fournir des informations sur l'utilisation par les ménages des technologies d'information et de communication (enquête européenne « TIC »). Une collecte multi-modes a été prévue pour cette enquête, conduisant à interroger les ménages par téléphone et *via* Internet, selon un protocole extrêmement sophistiqué afin de contourner le biais résultant du fait que les personnes répondant sur Internet utilisent davantage Internet que la moyenne de la population. La question se pose de la même façon pour l'enquête VVS et il a été décidé de lancer une étude de terrain expérimentale sur le thème de la victimation. Elle visait à répliquer une partie du questionnaire de l'enquête CVS (« cadre de vie et sécurité ») afin de comparer les résultats obtenus. Ces résultats sont en cours d'analyse et il apparaît déjà que l'effet lié au mode de collecte existe : les taux de victimation mis en évidence par l'enquête VVS ne sont pas les mêmes que ceux observés dans l'enquête CVS. Les résultats de cette enquête n'ont pas vocation à être publiés pour le moment. Il s'agit plutôt d'alimenter une réflexion visant à préciser la façon dont le protocole de l'enquête CVS peut être adapté pour faire une place à la collecte par Internet.

Benoît ROBIN tient à saluer l'avis n°3 relatif à l'accès aux soins ainsi que l'avis n°13 portant sur la question de l'insertion. En ce qui concerne l'avis n°10, où il est question des personnels enseignants, Benoît ROBIN estime que la commission pourrait s'intéresser aussi aux personnels non enseignants dans l'enseignement (notamment les personnels IATOS), qui pourraient aussi faire l'objet d'un suivi.

Pierre-Yves GEOFFARD indique, sous réserve de vérification, que ce point n'a pas été évoqué en commission. Il a été évoqué dans d'autres domaines, notamment à propos du suivi des personnels dans le domaine de la recherche. La question des personnels participant à l'appui à la recherche, en dehors des chercheurs eux-mêmes, a fait l'objet d'un avis. Il aurait pu en être de même à propos de l'enseignement mais ce ne fut pas le cas.

Jean-Pierre DUPORT estime que cette question méritera d'être revue. Elle ne peut être abordée que si l'on aborde l'ensemble du problème des personnels non enseignants au sein des établissements scolaires (ce qui inclut par exemple le personnel médical).

3. Commission « entreprises et stratégies de marché »

Fabienne ROSENWALD indique que les avis de la commission « entreprises et stratégie de marché » avaient déjà été examinés en mai. Ils ont été revus en novembre, sans grand changement. L'avis n°1, qui porte sur la dimension internationale, est lié à de grands changements dans les statistiques d'entreprises au plan européen du fait de l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement qui appelle une mise en cohérence des statistiques d'entreprise.. Au delà de la nécessité de suivi et de veille sur ces évolutions structurelles, l'avis souligne les besoins d'analyse de toutes les dimensions de compétitivité et visent une meilleure compréhension des flux intra-communautaires.

L'avis n°2 s'attache à une description plus fine de l'appareil productif, en termes de catégories afin de mieux tenir compte des nouvelles catégories d'entreprises que sont les entreprises de taille intermédiaire et les très petites entreprises et en termes sectoriels. Sur ce second plan, la commission souhaite obtenir une connaissance sectorielle plus fine. Elle souhaite également une meilleure connaissance des filières, notamment la filière agricole et la filière agroalimentaire.

En termes de thématiques, un point porte sur les associations. Un autre sujet à éclairer porte sur l'artisanat, dont les entreprises sont mal connues. Cet avis souhaite par ailleurs qu'un état des lieux des statistiques disponibles sur le tourisme soit dressé, ainsi qu'un point d'avancement de la mise en œuvre des recommandations sur les statistiques du secteur des transports.

Les deux avis suivants sont liés à des approches thématiques (firmes innovantes, investissements, utilisation des nouvelles technologies, questions environnementales et responsabilité sociétale d'entreprise, pratiques du secteur agroalimentaire).

L'avis n°5 porte sur la veille, laquelle peut s'appliquer à différents sujets (économie circulaire, dématérialisation, e-learning, télémédecine).

L'avis n°6, examiné par la commission en novembre dernier, résulte d'une présentation par Thierry Lacroix (Insee) de la notion de donneur d'ordres dans les définitions internationales. Selon ces dernières, dans l'industrie, une entreprise qui sous-traite une partie de son activité en fournissant l'ensemble des inputs est considérée comme un donneur d'ordres. Si elle ne fournit pas cet input, elle est classée dans le domaine du commerce. Une question se pose au plan international aux fins de savoir si la notion de donneur d'ordres peut être étendue afin de tenir compte de la responsabilité première que constitue l'invention d'un processus et sa « supervision », même si les inputs ne sont pas fournis. Les enjeux sont considérables puisqu'une étude réalisée aux Etats-Unis a montré que ce changement de définition conduirait à reclasser dans le secteur industriel 500 000 emplois. Le Président de la commission a pu orienter les travaux sur ce sujet compte tenu de la très bonne connaissance qu'il en a.

Enfin, l'avis n°7 porte sur l'innovation, en plaidant pour l'approfondissement des travaux statistiques en termes de diffusion, de méthodologie (dématérialisation) et de processus d'élaboration des statistiques d'entreprise.

Jean-Luc TAVERNIER demande si le point relatif au tourisme, demandant un état des lieux des statistiques disponibles sur ce sujet, ne méconnaît pas le rapport qui vient d'être remis par François Nogué, directeur des ressources humaines de la SNCF. Ce rapport aborde de façon importante la question du tourisme et dresse un panorama des statistiques disponibles en matière de tourisme.

Fabienne ROSENWALD précise que ce rapport évoque la diffusion des données mais n'évoque pas de façon très précise la question des statistiques. Cet éclairage mérite donc d'être complété. Par ailleurs, si l'offre est bien étudiée, la possibilité d'utiliser les « Big Data » pour suivre les statistiques des ménages, du côté de la demande, a été évoquée dans des réunions internationales. Les réflexions doivent se poursuivre sur cet aspect.

Jean-Pierre DUPORT estime que la commission « entreprises et stratégies de marché » devra se pencher de nouveau sur la question du tourisme, sujet récurrent depuis que la formation « tourisme » a été supprimée. Le Président rappelle avoir indiqué aux responsables des statistiques que demander aux forces de police d'assister les personnes chargées de la réalisation d'enquête auprès des touristes sur les aires d'autoroutes ne lui apparaissait pas comme une priorité d'utilisation des forces de sécurité. Il n'en demeure

pas moins que le tourisme constitue une activité économique importante, pour laquelle la collecte de données s'avère parfois difficile.

Jean-Luc BIACABE s'enquiert du statut de la question de « veille » dans les avis du Cnis : s'agit-il d'une façon de se rassurer sans aller plus loin ou d'une façon de vérifier la pertinence d'un sujet avant d'affirmer un intérêt plus marqué pour la question ?

Fabienne ROSENWALD précise que du temps est parfois nécessaire avant de définir une enquête et des concepts statistiques. Des sujets évoqués lors des discussions peuvent susciter un intérêt devant être confirmé dans la durée, à la lumière notamment de l'ampleur que peuvent prendre différents sujets au fil du temps.

Sylvain MOREAU souligne que de nombreux acteurs extérieurs à la statistique publique collectent et diffusent des données. L'objectif de la veille peut consister à expertiser les systèmes d'information qu'ils utilisent.

Pierre AUDIBERT indique que de son point de vue, la veille consiste à préciser l'opportunité du traitement, par la statistique publique, de tels sujets émergents.

Jean-Pierre DUPORT a le même avis. Le dispositif de veille vise à identifier des thèmes émergents et des questions majeures pour l'évolution de la société. La question de l'économie circulaire peut par exemple faire l'objet d'interrogations fertiles pour la compréhension du fonctionnement du système économique.

Le Président souligne aussi l'attention particulière portée aux très petites entreprises, en particulier du point de vue de leurs conditions de financement. Cette question méritera peut-être d'être revue lors du prochain moyen terme entre la commission « entreprises et stratégies de marché » et la commission « système financier et financement de l'économie ».

4. Commission « emploi, qualification et revenus du travail »

Christel COLIN indique que les avis de moyen terme de la commission « emploi » avaient été, pour l'essentiel, élaborés lors de la commission de printemps qui avait eu lieu au mois d'avril. Ils ont été enrichis et complétés lors de l'inter-commission (réunion conjointe avec la commission « démographie et questions sociales ») du 7 novembre. Certains avis ont semblé faire l'objet de plus fortes attentes de la part des utilisateurs, notamment une connaissance plus approfondie des mutations de l'emploi, du travail et des professions. Une demande déjà exprimée par le passé a cette fois été formalisée dans un avis en vue de la création d'un groupe de travail sur les formes d'emploi particulières, dont les contours devront être précisés, en précisant également la façon dont la statistique publique en rend compte aujourd'hui et pourrait en rendre compte à l'avenir.

La commission souhaite également renforcer la description des parcours professionnels (sujet récurrent). Il a été demandé une description de la façon dont la vie active pouvait être jalonnée par des périodes d'emploi, d'inactivité, de chômage ou de formation ainsi qu'une analyse de la façon dont ces périodes sont porteuses d'évolutions en termes de carrières, de salaires, etc. La commission plaide pour qu'une attention particulière soit accordée aux populations en difficulté, en retenant une définition aussi large que possible pour cette notion.

Cette demande de connaissance des parcours professionnels souligne tout l'intérêt des enquêtes longitudinales et des panels administratifs. L'avis souligne notamment l'intérêt de sources telles que l'EDP (échantillon démographique permanent), qui présente aussi l'avantage de pouvoir croiser les dimensions professionnelles et celles liées au cadre de vie (situation familiale, situation résidentielle, etc.). Ces sujets ont été abordés lors de la rencontre du 1^{er} octobre sur les parcours de vie.

De fortes attentes ont aussi été exprimées sur le thème de la formation tout au long de la vie, qui a fait l'objet, comme celui des compétences des adultes, d'une présentation approfondie lors de l'inter-commission. La demande vise notamment à mieux éclairer la connaissance des liens entre formations et carrières. L'inter-commission a également demandé que la statistique publique puisse assurer un suivi du compte personnel de formation et des effets de sa mise en place. Elle souhaite enfin que soient approfondis les travaux relatifs à la connaissance, au niveau régional, de l'offre de formation, de l'accès à la formation et de ses usages.

Une demande a été formulée préalablement à l'inter-commission d'automne en vue de l'ajout d'un avis sur les questions d'emploi et de chômage. Cet avis souligne les progrès réalisés dans ce domaine suite au rapport de Jean-Baptiste de Foucauld. Il demande également qu'un nouveau point approfondi soit fait sur

l'état actuel de la question, qui devrait donner lieu à une présentation détaillée lors d'une prochaine réunion de la commission.

Enfin, l'avis n°1 se félicite de l'évolution des dispositifs d'information sur l'emploi et les revenus du travail. Il engage la statistique publique à poursuivre ses efforts afin de renforcer la cohérence des données, notamment entre le secteur public et le secteur privé. Il s'agit aussi de renforcer la déclinaison des statistiques par population et au niveau territorial. Cet avis mentionne également le développement de la déclaration sociale nominative, chantier majeur pour de nombreuses composantes de la statistique publique en termes de collecte de données sur l'emploi et les salaires et de connaissance des marchés du travail.

Jean-Paul BETBEZE demande quel suivi existe en ce qui concerne les personnes déplacées (personnes étrangères travaillant en France et ressortissants français travaillant à l'étranger). Il s'interroge également sur le suivi du travail « gris », voire gris foncé.

Christel COLIN indique que le sujet des travailleurs détachés n'a pas été évoqué au sein de la commission. La Dares a débuté un travail sur les données disponibles concernant les prestations de service internationales. Les services statistiques des Direccte conduisent aussi des travaux susceptibles d'éclairer ces sujets et la Dares s'efforce de recenser les données et travaux disponibles.

La question du travail « gris » ou noir n'a pas fait l'objet de débats en commission. La Dares entend travailler sur la thématique spécifique du travail au noir dans les services à la personne.

Jean-Paul BETBEZE observe que 30 000 emplois ont disparu dans le secteur des services à la personne selon les données officielles. Le chiffre est le même pour le secteur des travaux publics. Il est vraisemblable que ces emplois n'aient pas réellement disparu du jour au lendemain.

Jean-Pierre DUPORT salue au passage les vingt ans de la Dares. Le sujet du travail « gris foncé » est difficile à suivre sur le plan statistique. En revanche, la question des travailleurs déplacés paraît majeure et appelle une attention particulière. Le Président indique ne pas avoir connaissance de travaux engagés au plan international sur ce sujet.

Jean-Luc TAVERNIER croit savoir qu'en ce qui concerne les salariés détachés travaillant dans un cadre légal, le CLEISS¹, qui est un service administratif, concentre les déclarations des entreprises afin de coordonner le suivi de ces salariés par les caisses de Sécurité sociale des différents pays.

S'agissant de la mesure du travail gris et noir, Jean-Luc TAVERNIER rappelle que des travaux avaient été initiés en vue de recourir aux inspecteurs des URSSAF pour réaliser des contrôles « non ciblés ». L'ACOSS a conduit des travaux de cette nature dans certains secteurs d'activité tels que l'hôtellerie dans le Sud-est de la France. La difficulté réside dans le fait que ces actions ont pour principe d'utiliser des moyens de contrôle devant rapporter des recettes fiscales à des fins de connaissance statistique.

Jean-Paul BETBEZE observe qu'à une certaine époque, la Banque de France étudiait les évolutions des masses monétaires en circulation.

Elisabeth KREMP propose de se renseigner sur ce point.

Jean-Pierre DUPORT estime qu'il sera intéressant que la commission revienne sur les données que collecte le CLEISS.

Jean-Luc BIACABE juge important d'insister sur l'avis n°3, évoquant la nécessité d'une expertise approfondie sur les statistiques d'emploi et de chômage. Même si le rapport de Foucauld a permis des progrès notables, l'année 2013 apparaît comme une année « noire » de ce point de vue et cette priorité doit être réaffirmée.

Benoît ROBIN salue l'ajout de cet avis. En écho à l'avis n°5, qui évoque les mutations de l'emploi et l'évolution des conditions de travail, il rappelle que des accords ont été signés par certaines organisations syndicales sur les conditions de travail dans le secteur privé et dans le secteur public. Il souhaite savoir si des travaux ont été conduits au sein du Cnis sur la qualité de vie au travail et si ce sujet ne devrait pas être exploré, dans l'hypothèse où tel ne serait pas le cas.

Christel COLIN indique que le thème de la qualité de vie au travail n'a pas été abordé en tant que tel de manière détaillée au cours des réunions récentes de la commission. Les enquêtes existant sur les conditions

¹ Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale

de travail ont en revanche été présentées, qui permettent de mesurer l'évolution des conditions de travail avec un recul d'une vingtaine d'années. **Jean-Pierre DUPORT** estime que l'avis est clair quant à ce qui est souhaité : le système statistique doit travailler sur les conditions de travail. L'appréciation de la « qualité de vie au travail » relève plutôt d'enquêtes qui sont conduites par la Dares. Les éléments de connaissance souhaités sont clairement manifestés par l'avis n°5.

Jean-Luc TAVERNIER souligne qu'il existe de très nombreuses données sur les conditions de travail et les organisations du travail. Récemment encore, dans « France, portrait social », un article proposait une classification des salariés en fonction de leur exposition au stress. Le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi proposait aussi une analyse qui incorporait la dimension de qualité de vie au travail. Ce sujet est donc assez bien balisé.

5. Commission « démographie et questions sociales »

Fabrice LENGART indique que la commission « démographie et questions sociales » s'est réunie une fois au printemps, avant une inter-commission avec la commission « emploi, qualifications et revenus du travail » au mois d'octobre. C'est plutôt au cours de cette seconde réunion que les avis de la commission ont été finalisés. La question du logement avait été plus particulièrement examinée au cours de la réunion de printemps.

La commission a élaboré onze avis. Un premier grand thème porte sur les avis relatifs à la population. La commission plaide pour une meilleure connaissance des liens entre les membres des ménages afin de mieux éclairer les formes de cohabitation. Cette demande est notamment portée par l'UNAF et par le Haut-conseil à la famille, étant entendu que les nombreuses formes de cohabitation qui existent aujourd'hui peuvent influencer sur les risques de séparation et induire des parcours différenciés. La commission souligne aussi la nécessité de développer l'information territoriale, en particulier pour la petite enfance, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Un troisième axe de travail porte sur l'approfondissement de la connaissance des flux migratoires, y compris les flux émigrants, sur lesquels l'information disponible dans le paysage statistique est assez parcellaire.

Un deuxième thème, celui du logement, regroupe trois avis. La commission souhaite voir aboutir le projet visant à disposer de statistiques sur le coût du logement et les prix du foncier, à des niveaux géographiques fins. Elle juge également nécessaire de renforcer la statistique en matière de qualité des logements et plaide pour une connaissance des trajectoires résidentielles afin de mieux comprendre dans quelle mesure le parcours des ménages peut être impacté par des événements de vie. Enfin, la commission souhaite un meilleur accès aux données, ce qui revient à inscrire celles-ci dans un horizon de plusieurs années afin d'éclairer par exemple la façon dont les recommandations des rapports Vorms et Join-Lambert sont prises en compte.

Le troisième thème porte sur les conditions de vie, les revenus et la vie sociale. La commission souhaite que la statistique progresse en termes d'élaboration d'indicateurs précoces en matière de pauvreté et de fragilité sociale, ce qui constitue un sujet complexe, car il est par nature difficile d'obtenir des informations précoces sur ce sujet. Des données longitudinales sur les inégalités de niveaux de vie sont également souhaitées afin de suivre les phénomènes de pauvreté et de précarité dans le temps (avec notamment le souci de préciser la façon dont des éléments déclencheurs peuvent influencer sur les parcours individuels). Françoise Bouygard a évoqué la nécessité de revoir le rapport Freyssinet et il pourrait être envisagé, dix ans après sa parution, de revenir sur cette question à la faveur du moyen terme.

Enfin, un avis porte sur la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail « Cases-Frécon » sur l'évolution du questionnaire du recensement de la population.

6. Commission « environnement et développement durable »

Sylvain MOREAU indique que les avis de la commission ont fait l'objet de deux moments de concertation, au mois de mai puis au mois d'octobre. Il convient de rappeler que de nombreuses instances regroupant des producteurs de données et des représentants de la société civile se sont réunies dans le cadre des réflexions menées au sein du ministère de l'écologie s'agissant de la transition écologique, de la transition énergétique et de la biodiversité, afin de préciser les données à mettre à disposition et les indicateurs à élaborer. Il a été décidé dans le cadre du Cnis que les réflexions conduites dans ces instances seraient présentées à la commission « développement durable ». La commission souhaite qu'une large concertation se poursuive, notamment autour des indicateurs de développement durable élaborés antérieurement. Elle souhaite que l'élaboration de nouveaux indicateurs s'inscrive dans la continuité du travail engagé sur ce sujet.

Les avis de la commission peuvent se lire de façon matricielle en fonction d'un certain nombre de problématiques telles que la gestion des déchets (par les entreprises ou par les ménages), l'économie verte (meilleure connaissance de l'emploi et surtout des formations), l'énergie (consommation et production, meilleure connaissance des prix, notamment pour les énergies renouvelables) et la biodiversité (notamment dans la perspective de la mise en œuvre de la loi « biodiversité », qui a été accompagnée par la création d'un observatoire de la biodiversité). Un état des lieux de la biodiversité pourrait ainsi être publié régulièrement en s'appuyant sur les indicateurs de l'état des milieux défini par cet observatoire.

De façon perpendiculaire, la commission exprime une forte demande de données territorialisées, sur tous ces thèmes. Elle souligne aussi la nécessité d'une meilleure comparabilité internationale afin d'aboutir à des indicateurs comparables avec ceux de nos voisins européens.

Jean-Pierre DUPORT estime qu'il sera utile, en termes de communication, de préciser les acronymes figurant dans le document.

Jean-Paul BETBEZE observe que de plus en plus, les technologies fabriquent des produits « appareillés » : on n'achète pas un train d'atterrissage mais un nombre d'atterrissages. Les produits dits « intelligents », connectés par Internet, se multiplient et l'économie verte, en particulier, est extrêmement moderne. Jean-Paul BETBEZE dit préférer une logique de cette nature plutôt qu'une « robinsonnade ». Le parangonnage devrait être orienté dans cette direction. La nouvelle compétitivité internationale mise sur des produits connectés permettant, automatiquement ou semi-automatiquement, des comportements vertueux.

Sylvain MOREAU confirme que des avancées importantes ont lieu dans l'économie verte. Pour autant, à l'heure actuelle, la définition des métiers « verts », issue de la Commission européenne, reste relativement fruste.

7. Commission « Territoires »

Pierre AUDIBERT indique qu'une seule réunion de la commission « territoires » a eu lieu, ainsi qu'une rencontre sur le thème des territoires. Des avis proposés par les différentes commissions ont aussi été attribués à la commission « territoires », dans un souci de cohérence, ce qui explique le nombre important d'avis pour cette commission. Ces avis illustrent clairement la permanence d'une demande forte de données locales. Trois types de raisons expliquent ce souci très présent chez les membres de la commission :

- la décentralisation ;
- l'importance des questions qui se font jour en termes d'égalité des territoires ;
- les restrictions budgétaires, qui n'épargnent pas les départements, rendant de plus en plus nécessaire une connaissance de l'utilisation des moyens financiers disponibles.

D'une façon générale, la production d'informations localisées a connu des avancées importantes ces dernières années (recensement de la population, recensement de l'agriculture, base permanente d'équipements...). Il ressort des travaux de la commission qu'il faut mettre l'accent sur la production d'indicateurs établis à des niveaux géographiques pertinents au regard de l'utilisation qui doit en être faite : il n'est pas question d'utiliser une information localisée pour toutes les questions à traiter, quel que soit le niveau géographique. La commission plaide ainsi pour des indicateurs sociaux départementaux. Il faut aussi que ces référentiels puissent être établis à géométrie variable, à l'image des données carroyées qui permettent de définir des zonages *ad hoc*.

Parmi les thèmes qui sont le plus fortement ressortis des échanges de la commission, Pierre AUDIBERT cite :

- la question du marché foncier et immobilier au plan local ;
- le thème de l'action publique dans les territoires, les dépenses territorialisées de l'État et des collectivités ainsi que le rôle économique des collectivités en tant que tel et la question de l'emploi public ;
- un sujet relatif à l'organisation de la concertation au niveau local, concernant la statistique et la co-construction de données entre des collectivités, à différents niveaux géographiques et/ou avec le niveau central.

Jean-Pierre DUPORT souhaite qu'il soit fait mention, ce qui concerne l'avis « 4 f », de l'information statistique sur « les collectivités territoriales » d'outre-mer (et non « les territoires d'outre-mer »).

Il faut aussi corriger une coquille à la dernière ligne, où apparaît le terme « EPCI ».

II. Évolution du questionnaire du recensement de la population

1. Présentation

Fabrice LENGART

Comprendre la façon dont l'Insee va mettre en œuvre les recommandations du rapport sur l'évolution du questionnaire de recensement suppose de comprendre l'importance et le poids de cette opération pour l'Insee, qui nécessite de conduire un certain nombre de rénovations en continu du processus, outre l'évolution du questionnaire. C'est ce qui explique que bien que le rapport ait été rendu en 2012, sa mise en œuvre s'inscrive assez naturellement dans le cadre du moyen terme 2014-2018.

Le recensement de la population a aujourd'hui dix ans et la réalisation d'un recensement « continu », selon un rythme annuel, se déroule globalement de façon très satisfaisante. Grâce à l'engagement de 8 000 communes, 23 000 agents recenseurs et à la professionnalisation des équipes sur le terrain, des acquis importants ont été obtenus, sur lesquels l'Insee peut s'appuyer. Dès la fin de l'année 2013, les données légales 2011 seront publiées. Des comparaisons de tendances plus « fraîches » vont ainsi être permises, entre 2006 et 2011, alors que les populations légales devaient jusqu'à présent être comparées sur la base du dernier recensement exhaustif de 1999.

Pour autant, le dispositif de recensement doit évoluer, pour s'adapter aux habitudes de la population et pour diminuer le coût global de l'opération. Il s'agit aujourd'hui de l'opération statistique la plus lourde conduite par l'Insee (65 millions d'euros par an). Le dispositif mis sur pied en fait une opération dont le coût de collecte sur le terrain est similaire au coût du recensement jusqu'en 1999 (ce coût étant simplement désormais lissé dans le temps). En revanche, les moyens mobilisés en interne par l'Insee sont un peu supérieurs à ceux mobilisés antérieurement. Il est devenu impératif pour l'Insee d'engager un certain nombre de projets visant à moderniser l'opération afin d'en diminuer le coût. Il s'agit aussi de s'adapter aux besoins des utilisateurs et un groupe de travail a fortement œuvré, en 2012, en vue de faire évoluer le questionnaire.

Le recensement par Internet, projet engagé depuis plusieurs années, va trouver son aboutissement le plus visible dans la possibilité offerte à tous les ménages, dès 2015, de répondre par Internet. La montée en charge, sur ce point, s'opère de façon progressive. 450 communes pourront répondre *via* Internet dès 2014. La refonte des outils informatiques de suivi pour les communes (et le contrôle *ex post* de la collecte, à partir de 2016) accompagnera cette évolution, ce qui devrait permettre à l'Insee d'engranger des gains de productivité nécessaires.

S'agissant du recensement en continu, la méthode varie suivant la taille des communes : au sein des grandes communes, un sondage est effectué chaque année, ce qui nécessite de disposer d'une base de sondage, fournie par le répertoire des immeubles localisés (RIL), disponible pour environ un millier de grandes communes en France. Là aussi, un projet de modernisation de l'outil de gestion et d'entretien de ces répertoires a été lancé afin de réaliser des gains de productivité. Il s'agit de permettre qu'un plus faible nombre de gestionnaires soient mobilisés à temps plein, dans un avenir relativement proche, au sein des directions régionales de l'Insee. Ces différents projets étaient engagés au moment des travaux de la commission et ont nécessité un peu de temps afin de préciser la façon dont la modernisation du questionnaire pouvait être intégrée.

Le questionnaire lui-même a connu très peu d'évolutions de 2004 à 2014. Il n'a connu dans cette période qu'une ou deux évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la réglementation européenne. Un travail important a été réalisé et aboutit au rapport remis en 2012. L'Insee entend procéder en deux temps. Pour faire évoluer le questionnaire dans un horizon relativement proche, il prépare une première série d'évolutions, en nombre limité, devant aboutir en 2015. La proposition n°1 du rapport vise à mieux relier les liens juridiques entre les membres d'un couple. L'Insee teste actuellement l'acceptabilité d'un

questionnaire dans lequel les personnes seraient interrogées sur le type de relations qui lient les personnes au sein d'un couple (mariage, PACS, union libre) plutôt que de les interroger sur le statut matrimonial légal. Une deuxième proposition vise à revoir le bloc de nomenclature des diplômes, qui est un peu daté. Elle sera mise en œuvre rapidement. Une troisième modification porte sur les modes de transport, qui avaient donné lieu à des réactions parfois véhémentes du fait de l'impossibilité d'identifier, jusqu'à présent, des modes de transport « verts ». Il n'était pas possible, en particulier, de distinguer l'usage du vélo et celui d'un vélomoteur.

Enfin, il apparaît nécessaire d'introduire rapidement une évolution (par ailleurs soutenue par le rapport, même si celui-ci n'en fait pas une priorité) permettant de mieux éclairer la date d'arrivée des personnes en France. Cette question est jusqu'à présent « filtrée » dans le questionnaire puisqu'elle n'est posée qu'aux personnes nées à l'étranger. Or selon les recommandations internationales pour la mesure des flux de migrants, une migration doit être enregistrée pour toute personne ayant vécu au moins un an à l'extérieur du territoire (ce qui concerne aussi des Français). Le recensement doit progresser, plus largement, sur la question des migrations, y compris celles concernant des citoyens français. Le meilleur moyen d'avancer sur ce sujet consiste à interroger à ce sujet des personnes entrées sur le territoire afin de connaître la date de cette arrivée.

Pour le reste, les coûts de mise au point du questionnaire sont élevés et il est nécessaire d'y consacrer un peu de temps. D'une part, en effet, la rénovation du questionnaire requiert des tests sur le terrain d'une ampleur bien plus grande que ceux conduits actuellement pour le rafraîchissement devant entrer en application en 2015. D'autre part, l'Insee souhaite mettre en œuvre les propositions du rapport en liant, sur un certain nombre de points, le rafraîchissement du questionnaire à une réflexion de moyen et long terme. Le recensement va se poursuivre selon le même mode de fonctionnement, peu ou prou, jusqu'à l'horizon 2021 (horizon fixé pour le recensement européen). Il faut préciser dans quelle mesure une partie de l'opération doit être modifiée en perspective de 2025 afin de tenir compte de l'utilisation accrue de données administratives, d'origine fiscale ou sociale.

Cette dimension interagit avec la refonte du questionnaire à divers titres, dont deux sont particulièrement importants. En premier lieu, le rapport formule des propositions en vue d'alléger le questionnaire et d'obtenir une meilleure description du fonctionnement du marché du travail à un niveau fin sur le territoire. Cet objectif ne pourra être servi que si l'on peut mobiliser des données administratives permettant de pallier la moindre collecte d'informations *via* le recensement. Or il a été indiqué qu'à l'horizon 2014-2018, un choc important surviendrait, sur le plan de l'information, avec l'arrivée de la DSN (déclaration sociale nominative). L'appareil statistique doit en tenir compte et reconcevoir des chaînes permettant d'utiliser au mieux cette nouvelle source d'information appelée à remplacer des données reçues aujourd'hui de l'ACOSS et les DADS (déclarations annuelles de données sociales). Aussi, la refonte du questionnaire doit « phaser » ces travaux en fonction des données qui pourront être mises à disposition.

Un deuxième point appelant une mise en œuvre particulière des recommandations du rapport Cases-Frécon a trait à la connaissance qu'apporte le recensement en matière de catégories socio-professionnelles. Le rapport formule diverses propositions afin d'améliorer cette connaissance, notamment une refonte du questionnaire. L'Insee souhaite mettre en œuvre ces recommandations de façon à automatiser les traitements portant sur cette thématique. Lorsque les ménages sont interrogés sur cette partie du questionnaire, un travail de gestionnaire doit être réalisé afin de coder au mieux les catégories socio-professionnelles des personnes qui répondent. L'Insee souhaite mettre à profit les recommandations du rapport en fermant certaines questions ou en automatisant certains traitements statistiques afin de réduire le travail de gestionnaire nécessaire en région.

2. Avis de la Commission « évolution du questionnaire de recensement de la population » pour le moyen terme

Jean-Claude FRECON souligne que la commission a beaucoup étudié les conclusions du groupe de travail qui avait été constitué en son sein. Lorsqu'elle a entendu, lors de sa dernière réunion, les propositions de l'Insee pour mettre en application ses nombreuses propositions, elle a été déçue. En tant que vice-président de la commission des finances du Sénat, Jean-Claude FRECON se dit attaché aux problèmes financiers. Au-delà de ces enjeux, il se pose aussi des problèmes de principe. Lorsqu'il a été demandé à la commission, fin 2011, d'étudier l'évolution du questionnaire, deux raisons ont été avancées. En premier lieu, les changements apportés au questionnaire devaient entrer en application en 2014 ou, à défaut, en 2015 (ce qui s'est confirmé ensuite). Le précédent questionnaire était utilisé depuis dix ans et il était apparu nécessaire de faire le point. Il a été souligné à l'époque qu'il valait mieux faire évoluer le questionnaire en une fois afin de limiter les difficultés de comparaisons ultérieures. Or les propositions de l'Insee ne correspondent pas à la « commande » et aux orientations qui avaient été fournies à la commission. Pendant

au moins quatre à cinq années, des changements successifs auront ainsi lieu dans le questionnaire, d'année en année, ce qui rendra difficiles des comparaisons dans le temps.

En second lieu, il avait été demandé à la commission de travailler dans des délais très rapides. Un nombre considérable de réunions et d'auditions ont eu lieu en 2012. La commission a su travailler dans des délais très serrés. Chantal Cases, notamment, s'est beaucoup investie sur ces sujets. Même si certaines recommandations devaient s'entendre dans une perspective de long terme, une vingtaine d'entre elles devaient être d'application immédiate. En voyant que seules trois d'entre elles étaient retenues, les membres de la commission ont été déçus. Il s'agit d'un travail de grande ampleur pour un aboutissement assez modeste, ce qui est peu encourageant pour le travail du groupe.

S'agissant de la suppression de l'état matrimonial, la commission avait, pour l'essentiel, plaidé dans le même sens.

La mise à jour de la nomenclature des diplômes était indispensable pour la qualité des statistiques et la commission n'y voit aucune difficulté.

L'identification de l'utilisation du vélo appelle effectivement l'élaboration de données statistiques plus précises, ne serait-ce que pour la nécessaire mesure de l'évolution de cet usage en vue d'y adapter les équipements communaux.

L'Insee a également modifié les évolutions proposées par la commission à propos de la date d'arrivée des personnes en France. Après une longue discussion, la commission avait proposé que seules les personnes étrangères soient interrogées à ce sujet. La commission n'a aucune opposition à la proposition de l'Insee sur ce point.

Quatre propositions de la commission auront ainsi été retenues, et non trois, ce qui ne réduira sans doute pas de façon significative la déception des membres de la commission. La question relative à la possibilité de construire des chaînes statistiques reste cependant entière, dès lors que les changements apportés au questionnaire s'étaleront sur au moins trois ans et peut-être quatre.

Abordant la fiche remise aux membres du bureau, Jean-Claude FRECON indique que la commission a émis six avis.

L'avis n°1 plaide pour une collaboration étroite entre l'Etat et les communes. La commission a cité ce point en premier car il arrive encore que le recensement suscite des réactions négatives (même si celles-ci étaient beaucoup plus nombreuses il y a dix ans, au moment de changement de structure). Certains statisticiens ne souhaitent pas que le recensement exhaustif soit abandonné au profit d'un recensement annuel. Force est de constater que cette méthode a permis de collecter des données de qualité, à tel point que le nouveau recensement est bien meilleur que le précédent. Il permet de « coller » davantage à la réalité, avec des informations plus « fraîches » et plus nombreuses. Par ailleurs, la loi de 2002 a modifié la règle : si le questionnaire était auparavant l'affaire de l'Etat, il relève désormais d'une compétence partagée par l'Etat et les communes. Les répertoires d'immeubles localisés (RIL) ne concernent que les communes de plus de 10 000 habitants mais l'essentiel du recensement s'opère, pour ces communes, dans la conception et la rédaction du RIL. Si celui-ci est mal fait, il ne faut pas s'étonner de constater des variations de population non anticipées dans la commune considérée. La responsabilité des services communaux est largement impliquée si la construction du RIL n'est pas pertinente.

L'avis n°2 porte sur l'évolution du questionnaire du recensement, diffusé en juin 2012 en vue de le rendre utilisable en 2014 ou, au pire, en 2015. C'est la raison pour laquelle la commission n'avait retenu, à l'horizon 2015, que quatre préconisations, repoussant les autres à des échéances ultérieures, par vagues successives. Si ce principe facilite la construction du questionnaire, il présente des inconvénients importants en termes d'exploitation statistique.

L'avis n°3 porte sur l'effort de pédagogie et de communication jugé nécessaire vis-à-vis des élus, dont les mandats vont se renouveler en mars 2014 à l'occasion des élections municipales. Sans doute 40 à 45 % des maires seront-ils renouvelés, ce qui justifie l'effort de pédagogie souhaité par la commission. Au cours des dernières années, les équipes municipales ont souvent manifesté des difficultés de compréhension (parfois au travers de réclamations) du fait que les données de population fournies dataient de trois ans plus tôt. La commission a étudié cet aspect de façon approfondie et il apparaît que le décalage de trois ans est quasiment incompressible, du moins si l'on souhaite limiter une marge d'erreur acceptable dans les chiffres obtenus. En revanche, la présentation du résultat peut évoluer. On peut parler de la population officielle estimée pour 2014, sans mettre l'accent sur la référence à l'année 2011, car ceci revient à donner un argument aux élus pour que ceux-ci jugent les chiffres trop anciens. Certains se montrent encore attachés à

l'ancien système alors que celui-ci pouvait accuser jusqu'à 10 ans de retard. S'il existe un moyen d'éviter de faire dire à certains que les chiffres datent de trois ans, il sera important de l'utiliser, à travers la communication et la pédagogie employée. Il faut trouver un mode de communication qui ne donne pas cet argument aux élus qui critiquent le recensement.

L'avis n°4 porte sur la collecte par Internet. L'expérimentation lancée à ce sujet doit s'échelonner dans le temps. Il eût été absurde de ne pas le lancer. Il y a deux ans, 14 communes volontaires avaient été retenues. En 2012, ce nombre était de 46 communes, situées dans l'ensemble de la France. En 2013, 450 communes ont été choisies mais il ne s'agit plus de communes volontaires. Le dispositif sera généralisé à l'ensemble des communes en 2014.

L'avis n°5 porte sur le RIL. Il faut que les communes se consacrent à cet aspect en 2014 afin que des consignes claires soient données pour la construction du RIL.

L'avis n°6 porte sur les évolutions attendues à l'horizon 2020. La commission souhaite y être associée.

Jean-Pierre DUPORT remercie Jean-Claude Frécon et Chantal Cases pour le travail remarquable effectué par la commission. Il précise qu'indépendamment des inconvénients liés à l'étalement dans le temps de l'application des propositions de la commission (pour celles qui ont été retenues), il eût sans doute été plus correct de définir la règle du jeu *ex ante* plutôt que de la définir *ex post*. La situation actuelle se traduit par un sentiment d'insatisfaction qui aurait peut-être pu être évité.

Jean-Luc TAVERNIER assure que l'Insee n'avait aucune volonté de décevoir le sénateur Frécon et la commission réunie sur l'évolution du questionnaire du recensement, *a fortiori* au vu du travail effectué par la commission. C'est la raison pour laquelle l'Insee a décidé d'inclure quatre nouvelles questions, qu'il fut extrêmement difficile de faire entrer dans les programmes de travail de l'Insee, même dans un horizon qui peut paraître lointain. L'Insee doit conduire des projets incontournables (HOMERE, recensement sur Internet) et fortement consommateurs de ressources. Il doit aussi transférer l'ensemble de ses applications au centre informatique de Metz, choisi comme centre informatique unique conformément aux recommandations du rapport de Jean-Pierre Duport et Jean-Philippe Cotis. Il s'agissait d'une proposition pertinente qui crée cependant une obligation pour l'Insee. Celui-ci est également soumis à de nombreux éléments inattendus, par exemple les évolutions qu'a connues le questionnaire de l'enquête « emploi », les perturbations que cela a causées. De nouvelles contraintes se font jour régulièrement alors que le budget de l'Insee est en baisse. Le programme budgétaire de l'Insee est régulièrement pointé du doigt et est l'objet d'amendements parlementaires pour le réduire. La situation est donc critique. L'Insee a néanmoins tenu à inscrire dans son programme de travail les évolutions qu'il était le plus facile d'apporter au questionnaire du recensement dans un horizon relativement proche. Jean-Luc TAVERNIER assure ne pas être en mesure de faire mieux compte tenu des moyens dont il dispose.

Jean-Pierre DUPORT se dit conscient de ces contraintes budgétaires. Le Cnis ne peut éluder la question des moyens, qui se trouve au cœur des enjeux liés à l'appareil statistique. Le Cnis doit se préparer à généraliser cet effort de définition de priorités.

Jean-Claude FRECON souligne qu'en tant que membre de la commission des finances du Sénat, si des argumentaires précis peuvent être transmis à cette dernière pour la défense des crédits de l'Insee, il sera heureux de les relayer.

Jean-Luc TAVERNIER en prend note.

Jean-Pierre DUPORT souligne que le 30 janvier après-midi, lors de son assemblée plénière, le Cnis reviendra sur l'importance de l'appareil statistique pour le fonctionnement de la démocratie, ce dont tout le monde ne semble pas convaincu.

La séance est suspendue pour une pause de 11 heures à 11 heures 10.

III. Actualités de la statistique publique

1. Le cadre institutionnel

Jean-Luc TAVERNIER indique que les sujets européens ne suscitent guère d'enthousiasme par les temps qui courent. La révision de la loi statistique européenne (règlement 223) se poursuit à travers le « trilogue » entre la Commission, le Parlement européen et le Conseil européen. Si ces discussions ont d'abord suivi une ligne droite, elles ont ensuite pris la forme d'une ligne brisée et dessinent désormais une trajectoire circulaire, sans aboutir à des décisions. Les Etats-membres ont refusé la proposition de la Présidence lituanienne sortante, qui tentait de faire adopter un compromis entre les positions du Parlement et de la Commission. Le Parlement européen a décidé de voter formellement sa position de première lecture. Il paraît aujourd'hui improbable que les Etats-membres acceptent la proposition du Parlement européen, ce qui devrait conduire à une seconde lecture du texte sous Présidence grecque ou italienne. Parmi les points d'achoppement figure, en particulier pour les Etats fédéraux, le rôle du Président de l'INS par rapport aux autres autorités nationales statistiques. Les discussions butent aussi sur les conditions de nomination et de révocation du directeur général de l'INS, la France étant attachée à sa nomination en Conseil des ministres, là où d'autres Etats plaident pour des garanties d'indépendance. En ce qui concerne les conditions de nomination du directeur général d'Eurostat, le Parlement européen voudrait avoir son mot à dire, ce qui constitue un casus belli pour la commission vis-à-vis de ses directeurs généraux. Les « *commitments of confidence* » constituent aussi un sujet difficile. Selon cette procédure, les chefs de gouvernement signeraient avec la commission des engagements assurant de fournir les moyens adéquats à la statistique publique ce qui est considéré comme un « OVNI » institutionnel dans de nombreux pays.

Une proposition de communication de la Commission européenne vise à valoriser les travaux engagés sur le projet SimStat (mesure des flux de commerce extérieur intra-européens, en ne mesurant qu'un seul des deux flux). Cette communication demandée par le commissaire Semeta se veut l'illustration et la promotion d'un système statistique européen intégré. Les représentants de la France dans ces discussions considèrent qu'ils n'ont pas de mandat pour faire ce type de choix politique. Ils ont un mandat pour bâtir des systèmes efficaces mais aucun mandat pour bâtir un système fédéral. L'Insee ne peut donc pas aller très loin dans sa communication sur ce sujet. Jean-Luc TAVERNIER indique s'être montré assez critique vis-à-vis du texte relatif à SimStat, qui est avant tout de nature promotionnelle. Il est convenu que des tests soient faits entre les pays pour garantir la faisabilité technique, la qualité statistique, l'efficacité du projet. Ne mesurant qu'un flux (les exportations), le dispositif doit permettre d'alléger le travail des entreprises. La Commission considère que les flux d'information pourraient être allégés de 50 %, ce qui ne peut être le cas puisqu'il faudra ajouter une question relative aux exportations. Elle assure aussi que le niveau de qualité sera maintenu, ce qui paraît impossible. Selon la communication de la Commission, tout ceci est déjà décidé, preuve que le système statistique européen est en marche. La France s'est donc dite gênée par cette communication, considérant que la Commission allait un peu vite en besogne.

Jean-Luc TAVERNIER évoque ensuite les préoccupations de l'Insee devant le renouvellement à venir des membres de l'ESAC. La Présidente de l'ESAC, Denise Lievesley a rendu compte, lors du dernier comité statistique européen, de ces perspectives de renouvellement. Il semble qu'un très grand nombre des membres du comité ne sollicite pas le renouvellement de leur mandat. L'Insee a appris le 3 décembre que Denise Lievesley elle-même renonçait à solliciter un nouveau mandat. Des interrogations portent ainsi sur les incitations proposées aux membres de l'ESAC. Ceux-ci participent aux travaux de l'ESAC de façon bénévole et semblent peiner à voir les effets de leur action sur le système statistique.

S'agissant, en France, de la question de l'accès des chercheurs aux données fiscales. La DGFIP doit rédiger un décret qui précisera les modalités d'application de la loi : conditions d'accès aux fichiers, dépositaires des fichiers, etc. Jean-Luc TAVERNIER indique avoir contacté le cabinet du ministre de l'économie, qui lui a indiqué avoir reçu le texte de la DGFIP. Il s'agit d'un élément positif et le membre du cabinet du ministre chargée de suivre ce dossier a assuré M. Tavernier qu'elle ferait tout pour en accélérer la publication.

Le service statistique ministériel (SSM) « sécurité intérieure » a été créé et doté de moyens dans le cadre du projet de loi de finances. Le préfigurateur qui a vocation à diriger ce SSM dès le début de l'année 2014 a été désigné. Il s'agit de François Clanché, choisi dans la liste de propositions que Jean-Luc TAVERNIER avait transmise au cabinet du ministre de l'intérieur. François Clanché est actuellement chef du département de la démographie à l'Insee. L'Autorité de la statistique publique l'auditionnera au mois de mars sur les perspectives d'insertion du nouveau SSM dans le ministère, son champ d'activité du service, les conditions d'exercice de ses missions, les garanties apportées en termes d'indépendance, les moyens alloués, etc. Le

SSM doit être en mesure de garantir que les nouveaux systèmes d'information en cours de construction sur les données de sécurité, émanant de la gendarmerie et de la police, permettent la production de données plus cohérentes que ne le permettent les outils actuels.

En ce qui concerne l'ouverture des données publiques, la commission relative à l'accès aux données de santé, dont le directeur de la Drees est co-rapporteur, doit rendre ses travaux en avril 2014.

Le rapport Trojette sur l'ouverture des données a été publié. Jean-Luc TAVERNIER rappelle que 30 millions d'euros de recettes sont réalisés par différents organismes publics : 10 millions par l'IGN et 10 millions par l'Insee, 10 millions d'euros répartis sur d'autres services. Les promoteurs de l'Open Data considèrent que le passage à la gratuité, c'est-à-dire la suppression de ces redevances, ferait gagner à la France plusieurs points de PIB, ce qui représente un effet multiplicateur pour le moins spectaculaire. Le principe de gratuité des données est évoqué régulièrement en CIMAP (comité interministériel de modernisation de l'action publique) et le principe de gratuité des données SIRENE y est systématiquement mis en avant, faisant peser une menace sur les 10 millions d'euros que paient les rediffuseurs SIRENE à l'Insee (sachant qu'eux-mêmes valorisent ce service auprès des entreprises). Il s'agit d'un écosystème qui fonctionne, ce que l'Insee a expliqué à Monsieur Trojette comme il l'a fait auprès de nombreux autres acteurs. Le ministère de l'économie et des finances considère, comme l'Insee, que la France ne doit pas être privée d'un pan de l'économie constitué par les rediffuseurs des données de SIRENE.

Le G8 qui a eu lieu au Royaume-Uni a également conduit à l'adoption d'une charte sur l'ouverture des données, demandant à chaque pays de définir un plan d'action national. La première version de ce plan ressemblait assez fortement, dans sa première version, à un avis de moyen terme du Cnis. Une nouvelle version, remise aux membres du bureau, s'avère plus parcimonieuse dans ses recommandations. Il faut souhaiter que ce plan d'action ne vienne pas en contradiction avec les travaux conduits au sein du Cnis.

Des échanges ont eu lieu avec les organisations professionnelles concernant la labellisation des enquêtes. Les organisations professionnelles conduisent aujourd'hui des enquêtes très volumineuses, dont seule une minorité correspond à des obligations réglementaires. Jean-Luc TAVERNIER indique avoir appelé ces organisations à s'orienter vers un compromis, avec un questionnaire plus économe (six à dix questions) qui pourrait être labellisé. Il pourrait y avoir là un compromis entre les demandes de simplification formulées par la commissaire à la simplification et les besoins ou les contraintes de l'Insee.

Le ministre s'est rendu au centre de l'Insee de Metz. Il a rappelé, à l'occasion de cette visite, que 400 salariés de la statistique publique seraient présents à Metz fin 2016 (dont 350 salariés de l'Insee, 25 collaborateurs de la Dares et 25 collaborateurs de la Drees). Le ministre a également affirmé le maintien du réseau des directeurs et des directions régionales, y compris celle de Nancy. Une mission est confiée au préfet afin de trouver un bâtiment supplémentaire à Metz (le bâtiment déjà occupé par l'Insee étant saturé). Des crédits budgétaires afférents à cette charge nouvelle devraient être prévus en 2014, ce qui participe d'ailleurs à l'augmentation faciale du budget de l'Insee. Celui-ci va en effet devoir verser des loyers supplémentaires du fait de ce nouveau site, même si l'Insee s'efforce par ailleurs de réduire les surfaces occupées dans d'autres bâtiments.

Jean-Pierre DUPORT suggère que le discours prononcé par le ministre lors de cette visite soit communiqué aux membres du bureau.

Jean-Luc TAVERNIER souhaite faire un point sur la question des données carroyées, compte tenu du risque d'infraction qui avait été identifié au regard des obligations créées par les principes de secret fiscal et de secret statistique. Aucune utilisation malveillante des données qui avaient été publiées durant un mois (avant d'être retirées) sur le site de l'Insee n'a été constatée. L'Insee a rediffusé, le 20 novembre, des données après l'information de la commission « territoires » du Cnis. Dans leur première version, ces données avaient été fournies en divisant le territoire selon des carreaux de 200 mètres de côté, en conséquence de quoi certains carreaux pouvaient représenter moins de onze ménages. L'Insee imputait alors à ce carreau une information erronée (empruntée à un autre carreau), ce qui est une méthode employée par certains pays. L'Insee a considéré qu'une telle méthode devait être remplacée par un principe d'agrégation de carreaux de telle sorte que chaque carreau couvre au moins une population de onze personnes. L'Insee a effectué des vérifications supplémentaires avec la Direction de la méthodologie, sous l'autorité de Philippe Cuneo, afin de s'assurer que même une personne malveillante utilisant les données disponibles ne pourrait, par recoupement, identifier quiconque. Toutes ces précautions ayant été prises, la DGFIP a été informée, de même que la CNIL et le Cnis. Les données ont ensuite été diffusées selon ces principes. Jean-Luc TAVERNIER rappelle que dans ce système, le revenu a aussi été « winsorisé », ce qui signifie que ces données sont tronquées vers le haut et vers le bas.

S'agissant des relations avec les communes, l'Insee a déployé un nouveau service de dépôt et retrait de fichier pour la gestion du fichier électoral. Jusque la révision électorale 2012-2013, les échanges entre les communes et l'Insee pour la mise à jour du fichier électoral s'opéraient au moyen de supports physiques (papier ou CD-Rom) ou de façon dématérialisée, *via* Internet, dans un sens unique (des communes vers l'Insee). Un nouveau service permet de dématérialiser les flux de l'Insee vers les communes pour toutes les communes de plus de 5 000 habitants et pour les communes plus petites dont les flux étaient déjà dématérialisés. Il y a là un élément positif pour l'amélioration des relations de l'Insee avec les communes.

L'Insee a lancé, dans le cadre du projet « Insee Ambition 2015 », une instance de réflexion stratégique avec les services statistiques ministériels, le « comité du programme statistique », présidé par Jean-Luc TAVERNIER. Celui-ci indique avoir observé lors de sa prise de fonctions que les relations de l'Insee avec les SSM faisaient peu de place aux réflexions stratégiques et ne portaient que sur l'allocation des moyens : l'Insee était envisagé comme le pourvoyeur de cadres A et A+ des services statistiques ministériels. Ce comité va se réunir tous les six mois et examiner des difficultés telles que celles posées par des textes législatifs (le cas échéant) ou en ce qui concerne la coordination requise par des textes européens. Lors de sa réunion du 25 novembre, cette instance a proposé de construire ensemble les éléments de réponse aux avis de moyen terme du Cnis (désignation des chefs de file, mode d'organisation, etc.).

Enfin, Jean-Luc TAVERNIER annonce que l'Insee va pour la première fois, le 28 mars 2014, publier (à partir des chiffres du 4^{ème} trimestre 2013) un déficit public trimestriel. L'Insee transmet à Eurostat un compte trimestriel complet des administrations publiques. Eurostat publie le déficit public trimestriel agrégé de l'ensemble des Etats-membres, sauf ceux de la France et l'Allemagne, ces deux pays considérant que leurs données n'étaient pas suffisamment fiables pour être diffusées. De fait, les données publiées pour de nombreux pays ne sont pas toujours très fiables. Une directive européenne rend cependant obligatoire, en cette fin d'année, la publication de l'ensemble des déficits publics trimestriels. L'Insee s'est mis en position de satisfaire cette obligation. Les comptables nationaux ont beaucoup œuvré pour obtenir une estimation du déficit public aussi fiable que possible, sur la base de données comptables (du moins lorsque c'est possible). Les premières données élaborées en interne n'ont fait l'objet d'aucune correction majeure. Les données publiées en 2014 seront établies à partir de l'ancienne base de la comptabilité nationale, avant l'utilisation de la nouvelle base en 2015.

S'agissant des publications, l'Insee a publié le 23 octobre des études nationales et régionales sur le thème de la famille, en abordant notamment la question des familles recomposées et le thème des grands-parents. Ces publications ont donné lieu à de nombreuses retombées, notamment dans la presse quotidienne régionale. L'Insee a publié le 14 novembre l'édition 2013 de « *France, portrait social* », que Jean-Luc TAVERNIER juge remarquable. Ce document a donné lieu à de nombreuses retombées dans la presse sur différents thèmes (fécondité des pères, récurrence, système éducatif, santé au travail, reste à charge des locataires et des accédants à la propriété, conséquences du système de redistribution et de transferts, métiers de la culture...). C'est sans doute le numéro de « *France, portrait social* » qui a suscité la collaboration du plus grand nombre de services statistiques ministériels.

L'Insee a publié ce jour un nouveau numéro *d'Insee Référence* portant sur le thème « Formation et emploi » (édition 2013). Il s'intéresse notamment à l'origine et à l'insertion des jeunes sans diplômes et au défi des demandeurs d'emploi face à la formation professionnelle. Ce document revient sur la question des décrocheurs, avec une approche statistique différente.

L'Insee a publié en novembre les résultats du recensement de la population en Polynésie française, après avoir publié ceux de Wallis-Et-Futuna en septembre. Il s'avère que la population augmente en Polynésie française, malgré un solde migratoire très nettement déficitaire.

Dans le domaine du système éducatif, le panel des élèves du second degré recrutés en 1995 et 2007 pour apprécier les procédures d'orientation en fin de classe de 3^{ème} a été publié par la Depp. Le SSM du ministère de l'enseignement supérieur a également publié des données sur le parcours des étudiants en premier cycle. Ces chiffres montrent qu'un étudiant sur deux passe directement en deuxième année de licence (ce qui signifie que deux étudiants sur quatre redoublent ou abandonnent leurs études). L'échec en premier cycle, c'est-à-dire la sortie du système d'enseignement supérieur sans diplôme, s'établit à 19 %.

Les résultats de l'enquête PISA de l'OCDE, publiés le 3 décembre, ne sont guère satisfaisants pour la France, dont le classement recule. Si le niveau des meilleurs élèves s'avère à peu près constant, le niveau des élèves les moins bons se dégrade, témoignant d'un creusement des inégalités.

Enfin, dans le domaine des entreprises, une étude a été publiée sur la reprise des exportations françaises de vin. Une autre étude doit paraître très prochainement sur les comptes prévisionnels de l'agriculture.

Le taux de chômage du mois de novembre doit être publié le 5 décembre tandis que la note de conjoncture doit paraître le 20 décembre.

Jean-Paul BETBEZE demande s'il existe au sein de l'Insee un service de veille sur les travaux d'autres instituts européens. Il indique avoir reçu du Trésor italien une étude sur l'endettement et les déficits des Etats européens ainsi que la façon dont ceux-ci font appel au marché. Il y apparaît que la France est le pays le plus emprunteur cette année (ce qui est faux). Jean-Paul BETBEZE explique que la France réalisant de nombreux emprunts trimestriels (qui sont remboursés), les auteurs de l'étude ont ajouté quatre trimestres. Peut-être une veille pourrait-elle être assurée (éventuellement en faisant appel à des cabinets d'étude) afin de mettre au jour des erreurs de cette nature.

Jean-Luc TAVERNIER indique qu'il appartient au Trésor et à l'Agence France Trésor (AFT) d'effectuer cette veille. Sans doute celle-ci est-elle conduite afin d'éviter que les marchés ne reçoivent des informations erronées. Au sein du département de la conjoncture de l'Insee, un certain nombre de cadres suivent avec attention toutes les données publiées sur la conjoncture à l'étranger ou au plan international. Il existe aussi une publication trimestrielle commune aux instituts statistiques français, italien et allemand (respectivement IFO-IStat-Insee) sur la prévision conjoncturelle avec un horizon de deux trimestres, pour la zone euro. Lorsque les indicateurs des organismes de ces différents pays conduisent à des enseignements distincts pour un mois donné, l'Insee se demande toujours quelle est la meilleure enquête et procède alors à des étalonnages. Aucune donnée gravement erronée n'a été détectée dans les comptes nationaux ni les prévisions de conjoncture. S'agissant des comparaisons internationales, Jean-Luc TAVERNIER n'est pas en mesure de dire si la différence de dix points de taux de marge, entre la France et l'Allemagne, a une signification ou non sur le plan économique. Un travail doit être engagé avec les Allemands à ce sujet.

Jean-Paul BETBEZE indique aussi qu'un problème se fait jour concernant l'investissement français et souhaite savoir si des éclairages peuvent être apportés à ce sujet.

Jean-Luc TAVERNIER précise que la note de conjoncture qui doit paraître aux alentours du 20 décembre comportera, à sa demande, un épais dossier sur l'investissement. Il précise ne pas en avoir pris connaissance à ce jour. Le directeur général de l'Insee avait également demandé qu'une étude soit conduite sur la productivité au Royaume-Uni, pays qui a connu une situation singulière du point de vue des conséquences de la crise puisque son niveau d'emploi a été globalement maintenu. S'agissant de la France, le niveau d'investissement est resté assez élevé – davantage qu'en Allemagne.

Denis DURAND confirme que le processus de renouvellement des membres de l'ESAC est en cours. Certains de ses membres sont désignés directement par des institutions (confédération européenne des syndicats, confédération patronale, Parlement européen, etc.). Les mandats des membres institutionnels ont déjà fait l'objet d'un renouvellement. D'autres membres sont nommés directement par la Commission européenne. C'est le mandat de ces membres qui sera renouvelé en 2014. Eurostat a commencé à interroger les membres sortants afin de connaître leurs souhaits. Denis DURAND indique avoir précisé que, pour des raisons personnelles, il ne solliciterait pas le renouvellement de son mandat.

Jean-Pierre DUPORT assure que cette information a désolé le bureau du Cnis.

Denis DURAND juge souhaitable en tout cas que si la France compte des représentants au sein de l'ESAC, ils soient choisis parmi les membres du bureau du Cnis.

L'ESAC permet de percevoir nettement que les difficultés évoquées par le directeur général de l'Insee se présentent à l'échelle européenne avec quelques années d'avance et avec une acuité plus grande. Si les difficultés décrites pour le système statistique français peuvent être comprises, on ne peut se satisfaire de ces explications. Certains pays ont cependant subi une austérité budgétaire plus forte encore qu'en France. Ce contexte domine le débat au plan européen, plus encore qu'en France. C'est par exemple au niveau européen qu'est apparue la notion de « priorité négative » qui, si elle a été abandonnée dans les mots, demeure prégnante sur le fond.

Il est également apparu qu'Eurostat avait défini une stratégie. Celle-ci se veut fortement centralisatrice, en réduisant les prérogatives des instituts statistiques nationaux au motif de réaliser des économies, dans le cadre d'une rationalisation globale du système. Denis DURAND croit pouvoir dire qu'il a été démontré qu'une telle stratégie était contestable. En témoigne SimStat, qui a fait l'objet de vifs débats lors de différentes réunions de l'ESAC. Le débat est également très vif entre Eurostat et les instituts statistiques nationaux sur ce sujet.

Dans ce contexte, Denis DURAND indique avoir l'impression qu'Eurostat a eu la tentation de considérer l'ESAC comme un panel d'utilisateurs auxquels une aide serait demandée pour définir les priorités

négatives. Il s'avère que les membres du comité ont défendu une position distincte, en se voulant les porte-parole des attentes et des besoins des différentes catégories d'usagers à l'échelle européenne (point qui constitue un sujet de débat depuis la création de l'ESAC). Tous les membres de l'ESAC qui se sont exprimés (en particulier les personnalités nommées à titre personnel) ont défendu ce point de vue. S'agissant des moyens de fonctionnement, Denis DURAND précise qu'ils sont très limités, de même que ceux du secrétariat de l'ESAC assuré par les services d'Eurostat. Il existe enfin une difficulté intrinsèque pour l'entretien de relations avec la base, compte tenu de l'éloignement du niveau européen. L'ESAC a recensé les organismes consultatifs nationaux afin de nouer des contacts avec eux. Cette initiative n'est pas allée beaucoup plus loin qu'un recensement.

Jean-Luc TAVERNIER indique avoir eu l'impression, en écoutant la Présidente de l'ESAC, que les membres de cette instance n'avaient qu'une faible visibilité des preuves de leur utilité au plan européen.

Denis DURAND précise que les membres de l'ESAC parviennent tout de même à transmettre certains messages. Pour preuve, l'équipe qui travaille à la définition d'une nomenclature socio-professionnelle européenne, a été auditionnée (à la demande de Denis DURAND) par l'ensemble du Comité, lors de sa dernière réunion. Cette présentation a reçu un accueil très favorable. Les représentants d'Eurostat n'ont pas participé au débat sur ce point de l'ordre du jour.

Jean-Pierre DUPORT confirme qu'il sera important de veiller à ce qu'un membre du bureau du Cnis soit présent au sein de l'ESAC.

Benoît ROBIN indique que le secrétariat général du Cnis a adressé le 3 décembre aux membres du Cnis le « plan d'actions pour la France » du G8. Il s'enquiert des éléments de calendrier qui auraient été définis autour de ce sujet. Benoît ROBIN souhaite également savoir si les chiffres publiés à propos du déficit public trimestriel portent également sur la dette publique. Enfin, il considère que la situation décrite en ce qui concerne l'ESAC ne peut que plaider pour la mention, dans l'avis général, d'interrogations concernant les moyens du service statistique.

Jean-Luc TAVERNIER précise que la charte du G8 a fait l'objet d'une concertation interministérielle. Il a veillé à ce que ces orientations n'entrent pas en contradiction avec les travaux conduits par le Cnis. Les membres du bureau disposent de l'ensemble de l'information disponible à ce stade sur ce dossier.

La dette publique est publiée selon un rythme trimestriel depuis fin 2005. Elle est plus facile à mesurer puisqu'il suffit de prendre connaissance des bilans de France Trésor. Elle fait également l'objet d'une publication séparée.

Jean-Luc BIACABE demande si les recettes et les dépenses publiques figureront dans la nouvelle publication trimestrielle évoquée.

Jean-Luc TAVERNIER indique qu'il est probable que tel soit le cas. Il ne peut l'affirmer avec certitude.

Gilles POUZIN souhaite savoir s'il existe des données sur la production statistique – ce qui pourrait éclairer le débat relatif aux moyens de la statistique publique qui pourrait se faire jour dans un horizon plus ou moins proche.

Jean-Luc TAVERNIER indique s'être interrogé, lors de son arrivée, quant à la possibilité de bâtir un indicateur synthétique de la production de l'Insee. Il existe des données sur des éléments très détaillés de la production de l'Insee mais la construction d'un tel indicateur semble plus difficile qu'il n'y paraît.

Elisabeth KREMP signale qu'à sa connaissance, un tel indicateur n'existe pas davantage au sein de la Banque de France.

IV. Préparation de l'assemblée plénière du 30 janvier 2014 – Avis général du moyen terme 2014-2018 à proposer au Conseil

Jean-Pierre DUPORT rappelle que la philosophie de l'avis général du Cnis sur le moyen terme a déjà été évoquée lors de la réunion de bureau du 16 octobre. Ce texte a été enrichi et corrigé suite à un certain nombre de propositions d'ajustement formulées par les membres du Cnis. Ces évolutions figurent en grisé dans le texte. Le Président propose une relecture de chaque avis afin de recueillir les observations éventuelles du bureau.

Denis DURAND remercie le secrétariat du Cnis et les membres du bureau pour une large prise en compte des remarques que la CGT a communiquées par écrit. Il formule deux observations sur l'avis général. Il semble d'abord qu'il manque un fil conducteur dans un certain nombre de chapitres. En matière de statistiques sociales, par exemple, les avis des commissions sont pris en compte mais les raisons ayant conduit à choisir ces avis plutôt que d'autres apparaissent peu (alors que cette logique d'ensemble apparaît dans la présentation des avis de la commission par Fabrice Lenglard). Denis DURAND tenait à exprimer cet avis même s'il se dit conscient qu'il semble difficile de demander à ce stade une restructuration complète de l'avis général.

Il constate aussi que des préconisations précises figurent dans le texte, à propos de l'organisation de rencontres ou de la constitution de groupes de travail. Il suggère que ces six préconisations figurent dans l'avis général.

Pierre AUDIBERT indique que de nombreux investissements ont été réalisés au cours du précédent moyen terme. Aucun sujet réellement nouveau n'est apparu à la faveur des discussions au sein des commissions. Celles-ci ont surtout souhaité mieux éclairer des phénomènes de plus en plus complexes. Un large pan de leurs échanges a par ailleurs porté sur la façon dont les données pouvaient être rendues disponibles, en orientant les utilisateurs vers les informations pertinentes.

L'avis général reflète cette préoccupation transversale visant à identifier, rendre lisible et utilisable la statistique publique. Le texte souligne aussi la nécessité d'affiner la description de l'économie française. Pierre AUDIBERT propose d'ajouter « et de la société », compte tenu de la récurrence de cette préoccupation au cours des travaux du Cnis. Un troisième axe de préoccupation porte sur la mise en perspective internationale.

Pour chacun de ces thèmes, le Cnis propose d'avancer en créant des groupes de travail ou en envisageant des rencontres. Il ne peut s'agir que d'une sélection de thèmes eu égard aux 38 avis adoptés par les commissions. Le secrétariat du Cnis a établi, en vue de la proposer au bureau, une première liste de ces thèmes qui pourraient être explorés plus avant :

- l'accès aux données financières ;
- les inégalités sociales (à la lumière du rapport Freyssinet) ;
- la sécurité et la justice ;
- les formes particulières d'emploi ;
- les marchés locaux du logement et de l'habitat ;
- les dispositifs coordonnés entre l'État et les collectivités territoriales pour la production d'informations.

C'est l'intensité des questions posées qui conduit à penser que ces thèmes peuvent faire l'objet de la mise en place, dans des délais assez brefs, de moyens concrets afin d'avancer dans la perspective du moyen terme.

Jean-Pierre DUPORT propose qu'un groupe de travail soit également créé sur les données sexuées, ce qui lui semble important.

Denis DURAND propose d'ajouter à la liste proposée les thèmes de l'emploi et du chômage. Il souligne également que la CGT a demandé publiquement la constitution d'un groupe de travail du Cnis sur la mesure du coût du capital – ce qui rejoint les propositions ayant émergé lors de la rencontre organisée sur le thème de la compétitivité.

Charles EL-NOUTY juge ambitieux et très satisfaisant le programme défini pour le moyen terme. Il semble cependant quelque peu déconnecté de la réalité économique, à tel point que le même programme aurait pu être établi en période de croissance. Des interrogations se font jour également quant à ce qui pourra effectivement être réalisé et la CGPME tient à rappeler qu'elle est attachée à la défense des moyens de l'Insee.

Jean-Pierre DUPORT observe que cette position figure déjà dans le préambule de l'avis général. Il ne se dit pas certain, par ailleurs, qu'un programme statistique soit très différent en période de récession et en période de croissance. Les contraintes budgétaires ont plus sûrement un effet sur la production statistique au cours d'une période donnée en obligeant à faire des choix et à définir des priorités. C'est la raison pour laquelle il faut affirmer clairement des priorités, y compris des priorités négatives, même si l'exercice peut sembler plus difficile. Il s'agit d'une discipline collective à laquelle le Cnis doit s'astreindre.

Jean-Luc TAVERNIER observe qu'il n'existe pas de symétrie entre la mesure du coût du travail et celle du coût du capital. Sur ce sujet plus encore que sur d'autres, les travaux qui pourront être réalisés prendront davantage de sens dans une perspective de comparaison internationale. Aussi Jean-Luc TAVERNIER demande-t-il si la CGT porte cette demande au niveau supranational. Il constate par ailleurs que l'avis général n'évoque pas la réduction de la charge demandée aux répondants. Ce sujet reste pourtant d'actualité du point de vue de l'Insee, car le gouvernement fait cette demande à l'Insee en se considérant comme le porte-parole des organisations professionnelles. C'est dans cette logique qu'a été lancé le projet « dites-le nous une fois », assez structurant pour l'Insee, qui consiste à placer les données transmises par les entreprises dans un « coffre-fort numérique ». Ce dispositif doit permettre de faire en sorte qu'aucune administration ne demande une deuxième fois une information déjà transmise par une entreprise à une administration quelle qu'elle soit. Ce principe concerne les administrations fiscales et sociales mais peut aussi s'appliquer aux administrations chargées de la statistique.

Jean-Pierre DUPORT précise que le Cnis peut exprimer une proposition en ce sens. Ce principe consistant à ne demander qu'une fois toute information peut également s'appliquer aux collectivités territoriales. Les comptes et budgets d'une association, par exemple, pourraient être accessibles à tous.

Yves CANEVET se félicite de trouver dans le projet d'avis général plusieurs thèmes portés par la CFDT au cours de l'année de travaux préparatoires qui vient de s'écouler (formes d'emploi particulières, formation, accès aux droits et mesure de la compétitivité, en particulier dans sa dimension qualitative).

Jean-Pierre DUPORT propose d'en venir à l'examen des différents avis qui forment l'avis général de moyen terme du Cnis pour la période 2014-2018.

S'agissant du préambule, **Benoît ROBIN** propose de mettre en exergue la nécessaire adéquation entre les moyens et les besoins de la statistique publique.

Jean-Pierre DUPORT observe que la phrase ajoutée avec le Secrétariat (« Il souligne l'apport pour la société d'une statistique publique de qualité, gage d'efficacité de l'action publique et d'une bonne utilisation des deniers publics ») répond à cette demande.

Denis DURAND rappelle que la notion d'adéquation entre les missions et les moyens de la statistique publique figure, quasiment dans ces termes, dans les dispositions de la charte de bonnes pratiques de la statistique européenne.

Evoquant l'avis n°1, Denis DURAND signale qu'une demande d'amendement sera sans doute portée en séance plénière concernant l'utilisation des statistiques privées.

A propos de l'avis n°3, Denis DURAND appuie la proposition de Roxane Silberman, dont le texte a été distribué en cours de séance (« Le Conseil continuera par ailleurs de se rapprocher régulièrement de l'ESAC pour échanger sur la statistique européenne et contribuer à l'amélioration du mode de représentation des attentes des utilisateurs au niveau européen »).

Concernant l'avis n°4, Denis DURAND propose d'ajouter le mot « sociaux » dans la phrase « il s'agit de situer la France dans sa relation à l'Europe et au Monde, par la mesure des liens qu'elle y entretient dans différents domaines : économiques, financiers, démographiques, éducatifs... ».

Yves CANEVET fait part de son accord avec les orientations générales manifestées par l'avis n°6. Pour autant, la question de la parité hommes-femmes ne résume pas l'ensemble des éléments à suivre s'agissant

des inégalités entre hommes et femmes. C'est pourquoi il propose d'ajouter une précision relative à la mesure des inégalités entre les femmes et les hommes.

Denis DURAND indique qu'il souhaitait faire la même remarque.

Jean-Pierre DUPORT observe que Roxane Silberman a soulevé (dans un message écrit transmis au secrétariat général du Cnis) une question quant à la place de cet avis. Il partage cette appréciation, considérant que l'avis ne traduit pas seulement un problème de méthode. Sans doute ce terme devra-t-il être modifié. Par ailleurs, Jean-Pierre DUPORT ne se dit pas hostile à la constitution d'un groupe de travail sur la question des inégalités hommes-femmes.

Fabrice LENGART, qui se fait le porte-parole de Françoise Bouygar, précise que cette dernière ne jugeait pas indispensable, dans une optique de moyen terme, de constituer un nouveau groupe de travail sur cette question. Les travaux de la commission, selon sa Présidente, doivent porter davantage sur la suite du rapport Freyssinet.

Jean-Pierre DUPORT indique qu'il abordera ce point avec Françoise Bouygar. Une rédaction peut être trouvée en indiquant que le rapport Ponthieux sera examiné par la commission. Par ailleurs, le rapport Freyssinet, qui est ambitieux, touche de nombreuses questions et il n'est pas sûr qu'il faille balayer de nouveau l'ensemble de ces questions. Isoler les questions « sexuées » paraît opportun de ce point de vue.

Concernant l'avis n°7, **Denis DURAND** indique avoir eu la confirmation, ce jour, du fait que les attentes en matière de données territoriales s'accroissent, formulation qu'il préfère à celle indiquant que ces attentes « restent fortes ». Le sigle CRIES (comité régional pour l'information statistique et sociale) pourrait aussi être évité en recommandant de « s'appuyer autant que possible sur une concertation au sein de comités régionaux pour l'information statistique et sociale ».

Jean-Pierre DUPORT se range à l'avis de Denis Durand en constatant plutôt un accroissement de la demande de données territoriales.

Jean-Luc TAVERNIER met en garde les membres du Cnis contre une formulation qui viendrait décourager les producteurs. De très nombreux travaux ont été faits au niveau territorial et les réalisations excèdent de loin ce qu'il reste à faire, du moins sur le plan des éléments significatifs. Affirmer que la demande de données territoriales s'accroît entraînera très probablement chez les producteurs un immense découragement. Par ailleurs, la dernière phrase de l'avis manie à la fois les notions de co-production et de concertation, qui sont très distinctes. Jean-Luc TAVERNIER indique ne pas avoir compris quels acteurs étaient concernés par une éventuelle co-production.

Jean-Pierre DUPORT observe qu'il est indiqué : « Le Conseil constate que l'attente reste forte en matière de mise à disposition de données territoriales, malgré les progrès très significatifs réalisés par la statistique publique ces dernières années ». Il propose d'inverser l'ordre de la phrase en indiquant : « malgré les progrès très significatifs réalisés par la statistique publique ces dernières années en matière de mise à disposition de données territoriales, l'attente reste forte ».

Pierre AUDIBERT note que la phrase évoque la « mise à disposition » de données. Il existe de très nombreuses informations locales mais il est vraisemblable qu'elles soient mal connues et sous utilisées. La production de données locales est infiniment plus grande aujourd'hui qu'il y a dix ans et cette production a même dépassé les utilisateurs. Il faut maintenant mettre ces données à leur disposition de façon efficace.

Jean-Pierre DUPORT retient la proposition de Monsieur Tavernier pour la mise en valeur des progrès réalisés par les producteurs et propose de maintenir la formulation selon laquelle « l'attente reste forte ». Il se dit sensible aux remarques du directeur général de l'Insee concernant le manque de clarté de la phrase évoquant « la co-production progressive d'un dispositif partagé de données locales ». Il se dit également incapable d'affirmer que la forme adéquate de concertation régionale réside dans les CRIES.

Pierre AUDIBERT indique que la mention d'une co-production doit s'entendre en référence à ce qui a été fait pour les indicateurs socio-départementaux : ceux-ci ont fait l'objet de la co-production d'une information élaborée avec les Conseils généraux, ce qui a permis d'aboutir à la réalisation d'un système d'information constitué par des données fournies par chaque département. En outre, il existe vraisemblablement des informations qui vont se développer dans les conseils généraux.

Jean-Pierre DUPORT propose de revoir la rédaction de l'avis n°7 car il ne s'agit pas tout à fait d'une co-production.

En ce qui concerne l'avis n°8, Jean-Pierre DUPORT indique que Roxane Silberman a transmis au Secrétariat du Cnis une demande écrite qui prend la forme d'un commentaire.

Yves CANEVET se demande si la précaution que prescrit l'avis en matière de respect de la confidentialité est suffisante eu égard aux impacts possibles de toutes les extensions d'accès souhaitées.

Jean-Pierre DUPORT propose que la rédaction de cet avis soit revue. Peut-être l'importance des travaux de recherche peut-elle aussi être mentionnée, ce qui ferait droit à l'une des remarques de Roxane Silberman.

Denis DURAND suggère également que le Conseil demande à être étroitement associé à toutes les démarches qui seront entreprises afin de favoriser un accès le plus large possible aux données individuelles.

Jean-Pierre DUPORT précise que le Cnis sera nécessairement associé à ces travaux, ne serait-ce qu'au travers de la présence de Roxane Silberman. Il ne se dit pas convaincu qu'il faille ajouter cette mention à l'avis.

Pierre AUDIBERT signale que le rapport de mission de l'inspection générale de l'Insee sur l'accès aux données individuelles paraîtra prochainement. Le Cnis sera donc informé de l'avancement de cette mission.

En ce qui concerne l'avis n°13 relatif aux données de caisse, **Jean-Luc TAVERNIER** souligne l'importance du projet pour l'Insee. Le projet suscite néanmoins des résistances et un soutien plus affirmé du Cnis serait le bienvenu.

Denis DURAND croit se souvenir qu'une procédure expérimentale avait été lancée sur l'utilisation des données de caisse. Il était prévu qu'un rapport d'étape soit produit sur les enseignements de cette expérience. A sa connaissance, cette étape n'a pas été franchie. Le texte évoque par ailleurs la nécessité de « mieux prendre en compte l'effet qualité ». Or les données de caisse permettent surtout de mieux prendre en compte l'effet des changements de produits.

Fabrice LENGART précise que l'accès à davantage d'informations sur les caractéristiques du produit permet d'améliorer ce que l'on appelle en statistique « la prise en compte de l'effet qualité ». La phrase est strictement exacte sur ce point.

Jean-Paul BETBEZE souhaite savoir si cet aspect a un rapport avec les marges et si ces données pourront être utilisées afin d'apprécier les conditions de concurrence dans une zone géographique donnée, par exemple.

Jean-Luc TAVERNIER précise qu'il s'agit simplement d'améliorer la méthodologie de construction de l'indice des prix à la consommation. L'Insee pourra utiliser ces données dans des conditions qui devront être précisées par la loi. Celle-ci réservera certainement leur utilisation à la construction d'indicateurs statistiques agrégés. Il n'est pas question de transmettre ces données à la DGCCRF ni à d'autres organismes.

Jean-Luc BIACABE suggère qu'il soit indiqué que le Conseil « encourage » (plutôt que « prend note du fait que l'utilisation des données de caisse permettrait de diffuser des statistiques de prix plus précises... »).

Jean-Pierre DUPORT en prend note. La rédaction sera modifiée en ce sens.

Benoît ROBIN suggère que la première phrase de l'avis soit scindée afin d'indiquer, dans la deuxième phrase, que le Conseil encourage et soutient, dans ce cadre, la prise en compte de l'effet qualité.

Jean-Pierre DUPORT fait part de son accord sur ce point. Le terme « encourager » paraît à la fois répondre au souhait du directeur général de l'Insee et à la position du Conseil.

Denis DURAND propose d'ajouter un avis n°18 « bis » consistant à intégrer dans l'avis général l'avis n°11 de la commission « démographie et questions sociales » portant sur les nomenclatures socio-professionnelles européennes.

Jean-Pierre DUPORT indique que ce point pourrait faire l'objet d'un amendement.

Yves CANEVET propose d'ajouter à l'avis n°15 le terme « pénibilité » après les termes « santé et travail ». Il s'agit d'un point important du projet de loi relatif aux retraites en cours de débat. Le compte « formation » a été complété à juste titre par un compte « pénibilité » et il serait dommage de ne pas faire de cette question

une priorité. Une étude d'impact réalisée pour l'Assemblée nationale indique que cet aspect concernera près de 20 % des salariés français.

Jean-Pierre DUPORT ne s'y dit pas opposé.

Il observe, en ce qui concerne l'avis n°21, que si les infractions en matière de discriminations et de racisme ne sont évidemment pas secondaires, il paraît difficile d'introduire un ordre de priorité parmi ces infractions.

Abordant le chapitre relatif aux statistiques économiques et financières, **Denis DURAND** indique que la CGT croit pouvoir dire que la confédération européenne des syndicats portera une demande d'analyse du coût du capital à l'échelle européenne. Dans cette mesure, il suggère que la première phrase de l'avis n°23 fasse plutôt référence à des indicateurs comparables « y compris au niveau européen » : s'il est vivement souhaitable que des comparaisons internationales puissent être établies, il ne peut s'agir, pour la CGT, d'un préalable à tout travail national.

Jean-Luc TAVERNIER précise que rien de tout cela n'est dans les seules mains de l'Insee. Celui-ci ne peut se prononcer quant à ce qui sera fait dans les autres pays en la matière.

Jean-Pierre DUPORT propose d'indiquer « en particulier au niveau européen » plutôt « qu'au moins au niveau européen ».

Concernant l'avis n°27, **Denis DURAND** juge utile de compléter l'avis (qui plaide pour une meilleure approche des flux financiers) en y ajoutant « y compris en ce qui concerne la connaissance des paradis fiscaux ».

Denis DURAND dit par ailleurs avoir été frappé par les propos du directeur général de l'Insee lors d'un précédent bureau. M. Tavernier avait constaté que personne ne souhaitait financer la réalisation de statistiques relatives à l'outre-mer, malgré la reconnaissance par chacun de la nécessité de cette production. Aussi la CGT propose-t-elle d'indiquer que les statistiques de l'outre-mer sont indispensables aux équilibres territoriaux et que leurs financements doivent être assurés.

Jean-Pierre DUPORT assure que le Secrétariat du bureau examinera quelle rédaction peut être adoptée sur ce point.

Concernant l'avis n°35, **Fabienne ROSENWALD** juge très ambitieux l'avis formulé (examiné au sein de la commission « territoires » et non dans la commission « entreprises »), qui porte sur l'économie locale et les appareils productifs locaux. Un choix devra être fait.

Jean-Pierre DUPORT constate néanmoins une véritable demande en matière de connaissance des systèmes productifs locaux. Il peut être demandé aux collectivités locales de participer à cet effort, eu égard aux prérogatives qui leur reviennent.

Denis DURAND estime que l'Insee ne doit pas hésiter à solliciter la Banque de France sur ce sujet.

Elisabeth KREMP précise que la Banque de France publie déjà des données par région. La commission « système financier et financement de l'économie » a demandé l'élaboration de statistiques de crédit par région mais répondre à cette demande suppose d'élargir l'échantillon. Il y a là un arbitrage à faire.

Jean-Luc TAVERNIER observe que l'accent est mis aujourd'hui sur le profilage économique des entreprises afin d'obtenir une meilleure vision sectorielle. La rédaction de l'avis n°35 ne pourra se substituer à cette priorité et il reste beaucoup de travaux à conduire dans la perspective du profilage.

Elisabeth KREMP identifie d'ailleurs une contradiction entre les avis n°35 et 22 : regrouper les unités pour leur donner davantage de sens ne permettra plus, dans certains cas, de les analyser au plan local.

Jean-Pierre DUPORT voit là une réelle difficulté. Il semble pour le moins délicat, à la veille du franchissement d'une nouvelle étape en matière de décentralisation, d'indiquer aux collectivités et aux élus locaux que leurs compétences seront élargies mais qu'ils n'auront aucune information pour définir leur politique, dès lors que l'analyse des groupes ne permet pas de disposer d'informations territoriales. Sans doute faut-il faire état des risques et difficultés méthodologiques que ce double objectif peut poser. Il faut néanmoins tenter de dépasser la contradiction relevée.

Hervé SAINT-SAUVEUR considère que le Cnis peut assumer les réactions que susciterait la prise en compte de cette contradiction. Davantage de pouvoir a été donné au niveau local mais il y a des limites à l'exercice.

Jean-Pierre DUPORT propose qu'une phrase soit ajoutée à l'avis afin d'indiquer les difficultés de l'exercice. Il se dit convaincu, toutefois, qu'un certain nombre de décideurs ne sacrifieraient pas toute connaissance des systèmes productifs locaux à la seule logique du profilage.

Jean-Paul BETBEZE estime que, dans cette hypothèse, les collectivités territoriales peuvent participer au financement.

Jean-Pierre DUPORT rappelle avoir indiqué que, le moment venu, les régions pourraient être sollicitées sur ce type de sujet. Affirmer que l'augmentation de leur participation financière résulte de la priorité donnée par le système statistique à la question du profilage suscitera en tout cas des réactions politiques.

Jean-Luc TAVERNIER observe que l'avis n°35 n'évoque pas l'abandon de quoi que ce soit. Il énonce la nécessité de « mieux connaître les sources de financement de l'économie locale ». Les priorités établies visent à travailler sur les catégories d'entreprises, le profilage, les connaissances économiques et la connaissance des secteurs. Il s'agit de statistiques pertinentes au niveau national et c'est ce qui paraît souhaitable à Jean-Luc TAVERNIER du point de vue de l'intérêt général, en dépit de la décentralisation. Il tenait simplement à signaler qu'en l'absence de priorité définie par le bureau du Cnis, la priorité serait donnée par l'Insee à l'avis n°22.

Gilles POUZIN rappelle qu'il existe de nombreuses données disponibles qui ne sont pas toujours exploitées, comme le Cnis l'a constaté à plusieurs reprises sur différents sujets. Peut-être faut-il rendre les utilisateurs mieux capables d'exploiter les statistiques existantes, ce qui rejoint un débat abordé à de nombreuses reprises au sein du bureau. Il existe une carence en termes de relais pédagogiques et peut-être des relais locaux pourraient-ils être imaginés afin de pallier cette carence sur le sujet des sources de financement de l'économie locale.

Jean-Pierre DUPORT indique qu'une rédaction sera trouvée afin de ne pas nier le problème soulevé par le directeur général de l'Insee.

Yves CANEVET constate que les indicateurs de richesse ne figurent pas dans le projet d'avis général, ce qu'il regrette. Il propose également un retour sur la question des données de santé, en lien avec les objectifs poursuivis et le travail réalisé en commission sur ce sujet. Yves CANEVET transmettra ces remarques par écrit au Secrétariat du Cnis.

V. Charte étalonnage

Marc CHRISTINE rappelle avoir eu l'occasion d'exposer à plusieurs reprises, au sein du bureau, l'état d'avancement et la conclusion des opérations expérimentales d'étalonnage qui avaient été conduites entre 2011 et 2013. Par la voix du Président du Cnis, le bureau avait mandaté Marc Christine, lors de la réunion du 28 mars, pour établir un document définissant la procédure à suivre afin de réaliser les opérations d'étalonnage. Le débat avait été intense lors de la réunion du 28 mars. Marc CHRISTINE en retient sept points :

- la demande d'élaboration d'un document décrivant la procédure d'étalonnage ;
- une interrogation de vocabulaire quant au mot « étalonnage » (qui ne figure pas dans les textes réglementaires) ;
- les questions de frontières, afin de préciser ce qui relève du champ de la procédure et ce qui peut relever de l'ASP au titre de la labellisation des sources administratives ;
- la responsabilité de définition des priorités et des arbitrages entre les différences sources pouvant faire l'objet d'un étalonnage ;
- les questions d'accès, d'information et de publication des résultats de l'étalonnage et les conséquences qui peuvent en résulter pour la diffusion des données ;

- les procédures de retrait de l'étalonnage ;
- le coût et les moyens alloués aux opérations qui pourraient être conduites.

Le document remis aux membres du bureau ne répond pas à toutes ces questions mais ouvre un certain nombre de pistes. La question du retrait de l'étalonnage, notamment, n'est abordée qu'en pointillé. Marc CHRISTINE préconise qu'à l'occasion de l'expression de l'avis du comité du label à propos d'une opération d'étalonnage, une durée soit précisée, au-delà de laquelle les organismes étalonnés ne peuvent plus se prévaloir du fait qu'ils ont été étalonnés. La question des coûts, des moyens et du suivi se situe en dehors du champ de l'étalonnage lui-même. Cette opération doit être réalisée pour le compte du Cnis, via le comité du label de la statistique publique. Si des recommandations conduisent à la réalisation de travaux complémentaires par l'organisme lui-même ou en collaboration entre l'organisme et un organisme statistique, ces travaux se situent en dehors de la procédure d'étalonnage. Ils relèvent alors des programmes de travail des différents services. Marc CHRISTINE indique ne pas se prononcer sur la question du vocabulaire. Le Président du Cnis avait lui-même lancé un « appel à propositions » quant au choix du terme d'étalonnage, qui peut être compris de diverses manières.

Jean-Pierre DUPORT observe que Roxane Silberman propose de retenir le terme de « certification » pour remplacer celui d'étalonnage. Le Président se rapprochera du directeur général de l'Insee à ce sujet et un mot pourra être dit sur ce chantier lors de l'assemblée plénière du Cnis.

Compte tenu de l'heure atteinte à ce stade de la réunion, Jean-Pierre DUPORT propose également d'ouvrir un processus de concertation écrite sur ce document, sous l'autorité du Président du Cnis.

VI. Points divers et conclusion

Jean-Pierre DUPORT remercie l'ensemble des participants de leur présence. La prochaine réunion du Bureau du Cnis se tiendra le 20 mars 2013.

La séance est levée à 13 heures 30.